

Deuxième séance, mercredi 11 mai 2011

Présidence de M^{me} Yvonne Stempfel-Horner, présidente

SOMMAIRE: Commissions. – Comptes généraux de l'Etat pour l'année 2010: Institutions, agriculture et forêts. – Rapport d'activité du Conseil d'Etat pour l'année 2010: Direction des institutions, de l'agriculture et des forêts. – Rapports et comptes pour l'année 2010: Etablissement d'assurance des animaux de rente (SANIMA). – Comptes généraux de l'Etat pour l'année 2010: bilan, récapitulation. – Projet de décret N° 240 relatif au compte d'Etat du canton de Fribourg; lecture des articles et vote final. – Rapport d'activité du Conseil d'Etat pour l'année 2010: récapitulation et vote final. – Motion M1109.10 Raoul Girard (plan de mobilité pour les employés de l'Etat de Fribourg); retrait. – Projet de décret N° 237 relatif à l'octroi d'un crédit d'engagement pour la construction d'une pisciculture de remplacement; entrée en matière, lecture des articles et vote final. – Motion M1070.09 Dominique Butty (loi sur les communes); retrait. – Motion M1103.10 Sébastien Frossard/Pierre-André Page (initiative cantonale: bannir l'huile de palme de nos assiettes); prise en considération. – Projet de décret relatif à la réélection collective de membres du pouvoir judiciaire; entrée en matière, lecture des articles et vote final. – Rapport N° 242 sur le postulat N° 273.05 Solange Berset/Markus Bapst (prévention des séismes dans le canton de Fribourg); discussion. – Postulat P2080.10 Nicolas Rime/Hugo Raemy (système régissant les actes authentiques); prise en considération. – Elections.

La séance est ouverte à 08 h 30.

Présence de 99 députés; absents: 11.

Sont absents avec justifications: M^{me} et MM. Albert Studer, Jean-Claude Rossier, Michel Losey, Alex Glardon, Jean-Noël Gendre, Benoît Rey, Valérie Piller, Vincent Brodard et Jean Deschenaux; sans: Daniel Brunner, Pierre-Alain Clément.

M^{mes} et MM. Isabelle Chassot, Anne-Claude Demierre, Georges Godel et Beat Vonlanthen, conseillères et conseillers d'Etat, sont excusés.

Commissions

Commissions parlementaires nommées par le Bureau en sa séance du mercredi 11 mai 2011

Projet de loi sur le financement des hôpitaux

André Ackermann, président, Bruno Boschung, Daniel de Roche, Jean Deschenaux, Pascal Kuenlin, Nicolas Repond, Jean-Louis Romanens, Jean-Claude Rossier, René Thomet, Rudolf Vonlanthen, Werner Zürcher.

Projet de décret relatif à l'octroi d'un crédit d'engagement pour la mise en œuvre du projet d'harmonisation des systèmes d'information pour la gestion de l'environnement administratif des écoles (HarmAdminEcoles, HAE)

Gaëtan Emonet, président, Jacqueline Brodard, Christine Bulliard, Gilbert Cardinaux, Yvan Hunziker, Ursula Krattinger-Jutzet, Patrice Longchamp, Christa Mutter, Nadia Savary-Moser, Katharina Thalmann-Bolz, Parisima Vez.

Projet de décret relatif à l'octroi d'un crédit d'étude en vue de la construction d'un nouveau bâtiment pour la Haute école fribourgeoise de travail social et la Haute école de santé de Fribourg

Daniel Gander, président, Nicole Aeby-Egger, Solange Berset, Jacqueline Brodard, Jean-Denis Geinoz, Fritz Glauser, Valérie Piller Carrard, André Schoenenweid, Théo Studer, Katharina Thalmann-Bolz, Jacques Vial.

Projet de décret relatif à l'octroi d'un crédit d'engagement pour l'acquisition des immeubles articles 7042 et 7212 de la commune de Fribourg – site Cardinal – en société simple avec la Ville de Fribourg

Jacques Vial, président, Charles Brönnimann, Elian Collaud, Xavier Ganioz, Markus Ith, Bruno Jendly, Nicole Lehner-Gigon, Christa Mutter, Stéphane Peiry, Jean-Pierre Siggen, Jean-Daniel Wicht.

Projet de loi modifiant la loi relative aux subventions pour les constructions d'écoles enfantines, primaires et du cycle d'orientation

Daniel de Roche, président, Albert Bachmann, Dominique Butty, Antoinette de Weck, Christian Ducotterd, Monique Goumaz-Renz, Denis Grandjean, Ueli Johnner-Etter, Hugo Raemy, François Roubaty, Roger Schuwey.

Projet de décret relatif à l'octroi d'un crédit d'engagement relatif à la stratégie et au plan d'action en faveur du développement durable

Ursula Schneider Schüttel, présidente, Markus Bapst, Jean Bourgknecht, Dominique Corminbœuf, Jacques Crausaz, Michel Losey, Yves Menoud, Pierre-André Page, Nadia Savary-Moser, Laurent Thévoz, Jean-Daniel Wicht.

Projet de décret relatif au subventionnement de la construction, de la transformation ou de l'agrandissement d'écoles du cycle d'orientation durant les années 2011 et suivantes

Gilles Schorderet, président, Pascal Andrey, Antoinette Badoud, Claude Chassot, Sébastien Frossard, Denis Grandjean, Bernadette Hänni-Fischer, Yvan Hunziker, Patrice Longchamp, Othmar Neuhaus, Nicolas Repond.

Comptes généraux de l'Etat pour l'année 2010

INSTITUTIONS, AGRICULTURE ET FORÊTS

Corminbœuf Dominique (PS/SP, BR), rapporteur.

Concernant le compte administratif N° 34, l'amélioration des comptes par rapport au budget est de 3 271 049 francs. Il se décompose comme suit:

- compte de fonctionnement, amélioration de 3 605 619 francs par rapport au budget;
- compte des investissements, détérioration de 334 570 francs par rapport au budget.

Les dépassements du budget se constatent dans trois préfectures, le Service de l'agriculture ainsi que dans le Service de la sécurité alimentaire et des affaires vétérinaires. Ce dernier est le plus difficile à maîtriser, ceci est dû aux exigences fédérales en constante évolution. Toutes les autres entités ont amélioré leurs comptes respectifs par rapport au budget.

Nous constatons que les comptes 2010 de la Direction des institutions, de l'agriculture et des forêts sont maîtrisés.

Dans la statistique des postes de travail, aux comptes 2010, une diminution des postes de travail par rapport au budget est constatée. Avec 404,76 équivalents plein temps (EPT), la Direction des institutions, de l'agriculture et des forêts est inférieure de 6,55 EPT que ce qui était prévu au budget. Les mouvements principaux sont les suivants:

- 3430 (Service de la sécurité alimentaire et des affaires vétérinaires) -3,10 EPT;
- 3440 (IAG) +4,21 EPT;
- 3445 (Service des forêts) -7,03 EPT.

Le gain de 0,63 EPT supplémentaire est réparti sur divers autres centres de charges de la Direction.

Concernant le détail des comptes, au centre de charges 3405 (Service de l'état civil et des naturalisations): les entrées des positions 431.000 (émoluments, +132 056 francs) et 436.000 (+35 716 francs) contribuent à l'amélioration de ce centre de charges.

Au centre de charges 3410 (Préfectures): toutes les préfectures ont leur effectif stable. Comme je l'ai dit à l'entrée en matière, trois préfectures ont un excédent de charges supérieur au budget et quatre sont inférieures au budget. Ceci provient systématiquement des positions 431.000 (émoluments) et 437.000 (amendes). Le budget est établi sur les moyennes des trois dernières années, dépendant de plusieurs facteurs, entre autres des demandes de permis de construire ou la stratégie de la gendarmerie sur les contrôles routiers – M. Louis Duc! Ceci peut avoir des effets variables sur ces deux positions.

Au centre de charges 3425 (Service de l'agriculture): l'excédent de charges au compte de fonctionnement de 85 983 francs et de 312 841 francs au compte des investissements par rapport au budget, provoque un dépassement du budget du compte administratif de 398 765 francs ou 1,6% supplémentaire.

Au centre de charges 3430 (Service de la sécurité alimentaire et des affaires vétérinaires): ce service a un résultat en diminution de 3,1 EPT par rapport au budget. Pourtant, nous constatons une augmentation des charges au compte de fonctionnement de 915 043 francs ou 15,36% par rapport au budget. La diminution des postes provient du secteur des vétérinaires. Vous aurez aussi constaté qu'il ya eu une nouvelle répartition des postes de travail en lien avec la réorganisation. L'organigramme a été remanié, il nous a été transmis au niveau de la Commission des finances et de gestion. Cette nouvelle répartition se révèle aux numéros de position 301.100 (traitements du personnel) et 301.104 (traitement du personnel technique). Je n'entrerai pas dans les détails, les explications sont relativement claires. La diminution des financements du centre de charges 3430 s'explique principalement au travers de la position 431.000 (émoluments). En effet, une déduction d'environ 750 000 francs a été faite au profit des grands abattoirs en lien avec leur apport économique pour la région et la concurrence des entreprises des autres cantons. Cette aide économique s'élève à 10% de la facturation des émoluments. Nous rappelons que nous avons sur le territoire fribourgeois les trois plus grands abattoirs de Suisse. Pour information, aucun apport financier n'a été apporté par la promotion économique pour cette position. Il faut préciser aussi que ce service dépend de deux offices fédéraux, ce qui peut provoquer parfois quelques difficultés de communication.

Au centre de charges 3440 (Institut agricole de l'Etat de Fribourg): l'IAG est géré par la gestion par prestations. Personnellement, je ne suis pas convaincu que des classes de formation doivent être gérées avec cette méthode. D'ailleurs, aucune comparaison ne peut être faite avec d'autres centres de formation simplement parce qu'aucune autre école n'utilise ce système. Les indicateurs sont trop généraux et n'apportent aucune plus-value pour l'aide à la décision. Pour ce qui concerne la partie services et prestations, nous n'avons pas de commentaire particulier au niveau de la gestion

par prestations. Concernant le budget 2011, ce dernier s'améliore de 451 076 francs représentant le 2,35% du budget 2010. A relever une augmentation de personnel de +4,21 EPT. L'on constate une forte augmentation de la position 302.106, qui passe de 272 000 francs au budget 2010 à 466 656 francs aux comptes 2010. Du personnel a été engagé afin d'assurer l'enseignement en remplacement de collaborateurs en incapacité de travail. Il est à relever une augmentation conséquente des élèves à l'IAG.

Position 314.100 (Entretien et rénovation des immeubles): l'augmentation de 283 476 francs de cette position est partiellement compensée en recettes par la position 480.015 (prélèvement sur le fond de relance) par une somme de 198 413 francs. Cette somme a été destinée à la rénovation de la route de la ferme de l'Abbaye de Sorens. La position 451.001 est un indicateur très pertinent concernant la renommée de l'IAG puisque c'est à cette position que l'on constate l'évolution du nombre d'élèves domiciliés hors du canton. Malgré un budget très prudent, nous constatons une augmentation de 285 407 francs ou 33,9% par rapport aux comptes 2009.

Au centre de charges 3445 (Service des forêts et de la faune), aussi une gestion par prestations, pas de commentaires particuliers si ce n'est que c'est une des plus lisibles et compréhensibles de l'administration cantonale. Si on compare le compte administratif 2011 au budget 2010, on constate une diminution de dépenses de 3 838 843 francs par rapport au budget 2010, ceci représente plus de 20%. Sur un total de -7,03 EPT dans ce centre de charges, c'est à la position 301.120 que l'on trouve la plus forte baisse: -5,89 EPT. Ceci provient essentiellement de la reprise du personnel travaillant à l'Etat par la corporation intercantonale VD/FR (GEFIB).

A propos de la position 313.034 (repeuplement piscicole et conservation des espèces, ce compte présente une forte diminution par rapport au budget pour deux raisons principales. Premièrement, différents projets n'ont pas été lancés en 2010 par manque de temps des collaborateurs impliqués dans les affaires piscicoles. Deuxièmement, les repeuplements ont été effectués à plusieurs reprises par des gardes-faune et non pas par des tiers. Les heures effectuées par les gardes-faune ne sont pas financées par ce compte mais par le compte 301.116 (traitements des gardes-faune).

A propos de la position 318.097 (investigation, surveillance et assainissement des sites pollués, le site de la Pila est financé depuis 2010 au travers de la Direction des institutions, de l'agriculture et des forêts.

Concernant les positions 631.000 (prestations de service pour des tiers) et 660.007 (subventions fédérales pour la construction et la réfection d'infrastructures dans les forêts domaniales), vous avez constaté qu'elles n'étaient pas budgétées. Aucune recette n'a été prise en compte car, au moment de l'établissement du budget 2010, elles n'étaient pas encore connues.

Quant aux centres de charges 3460 (Vignoble du Lavaux) et 3461 (Vignoble du Vully), pour ces deux vignobles je n'ai qu'un seul commentaire, la concurrence étrangère est rude malgré des vins de qualité. Ceci oblige à puiser dans les fonds des vignes pour compenser des pertes, voire des investissements indis-

pensables. On le constate en particulier sur la position 481.001 des deux centres de charges.

– L'examen de ce chapitre des comptes est ainsi terminé. Il n'y a pas de modification.

Rapport d'activité du Conseil d'Etat pour l'année 2010

DIRECTION DES INSTITUTIONS, DE L'AGRICULTURE ET DES FORÊTS

Corminbeuf Dominique (PS/SP, BR), rapporteur. Concernant le rapport de la Direction des institutions, de l'agriculture et des forêts, voici quelques remarques.

Page 1, point 2.2.1 (mise en œuvre de la Constitution): la mise en œuvre totale de la Constitution devrait intervenir pour la fin de cette législature pour les 76 projets retenus. Un rapport sera transmis au Grand Conseil pour la fin de cette législature.

Page 2, point 2.2.4 (état civil et naturalisations): concernant la banque de données «Infostar», la fin de ce projet peut-être évaluée pour fin 2012. La Confédération devrait reprendre cette banque de données.

Page 3, point 2.2.10 (décharge de la Pila): la mise en œuvre du projet est effectuée à l'heure actuelle. La DIAF est responsable de l'opérationnel. Le suivi financier est effectué au travers du Département des finances.

Page 20, chapitre V (Service de la sécurité alimentaire et affaires vétérinaires): une remarque générale concernant les contrôles alimentaires et d'hygiène dans le canton. Les résultats sont inquiétants. Mais il faut relever que les contrôles se font souvent sur des commerces douteux ce qui fait pencher la statistique du côté défavorable. D'autre part, le fait de ne plus avoir l'obligation de patente a certainement aussi une conséquence négative sur ce problème sanitaire.

Butty Dominique (PDC/CVP, GL). La réception des déchets carnés est problématique dans le sud du canton. Suite à mon intervention au bénéfice de la Glâne, des démarches ont été initiées. Selon mes informations, la situation semble difficile, voire bloquée. Au vue de l'aspect très peu fun, voire ragoûtant de l'activité, l'exercice s'est déroulé jusqu'à maintenant dans la plus grande des discrétions. Ne devrions-nous pas maintenant imaginer sous votre houlette, M. le Commissaire, une action concertée des préfets concernés et des associations de communes ?

Corminbeuf Pascal, Directeur des institutions, de l'agriculture et des forêts. La gestion des déchets dépend de la Commission administrative de SANIMA et lors de la prochaine séance, nous allons examiner la proposition faite par M. le Député Butty.

– L'examen de ce chapitre du rapport d'activité est ainsi terminé.

Rapport et comptes pour l'année 2010

ETABLISSEMENT D'ASSURANCE DES ANIMAUX DE RENTE (SANIMA)

Corminbœuf Dominique (PS/SP, BR), rapporteur.

Le rapport d'activité 2010 de SANIMA est très explicite et complet. Une seule remarque à formuler concernant le bas de la page 12 dans le tableau 4 «situation financière des caisses d'assurance SANIMA au 31 décembre 2010». Les cotisations versées à chaque caisse d'assurance doivent, selon la loi, couvrir les indemnités de chaque type d'animal concerné. Afin de garantir un fonds suffisant, la loi prévoit pour chaque type d'animal assuré une réserve minimale par animal ou colonie. Or, nous constatons que la réserve par animal en ce qui concerne la caisse bovine s'élève à 59 francs par animal. La loi, elle, prévoit une somme minimale par bovin de 100 francs. Pour corriger ce manque, le Conseil d'Etat a demandé à la Commission administrative de SANIMA de faire le nécessaire en la matière. Ceci sera entrepris au travers d'une hausse des cotisations concernant uniquement la caisse bovine. Je vous rappelle encore que ce rapport n'est pas sanctionné par un vote du Grand Conseil. A part cela, je n'ai rien d'autre à ajouter et je vous demande d'approuver ce rapport et les comptes qui lui son annexés.

Corminbœuf Pascal, Directeur des institutions, de l'agriculture et des forêts. Je peux confirmer que le Conseil d'Etat a demandé que le conseil d'administration s'efforce de s'approcher ou d'atteindre les 100 francs de réserve par bovin. La Commission administrative de SANIMA a différé l'augmentation des cotisations parce qu'il y avait eu de gros frais ces deux dernières années à cause de la BVD et de la langue bleue et nous ne voulions pas charger trop rapidement encore les détenteurs, mais lors de la prochaine décision de la commission administrative, nous irons très probablement dans le sens souhaité par le Conseil d'Etat et dans le sens des remarques de M. le Député Corminbœuf.

Bachmann Albert (PLR/FDP, BR). C'est justement de la langue bleue que je vais vous parler. C'est une maladie des bovins et des moutons qui est transmise par les moustiques. Effectivement, le Conseil fédéral a décidé que tout le cheptel bovin et les moutons en Suisse doivent être obligatoirement vaccinés, pendant 2 ans consécutifs. Depuis cette année cette vaccination est devenue facultative, mais chaque détenteur prend sa propre responsabilité, ce qui ne me gêne pas du tout, au contraire, on assume tous les frais. Il faut dire qu'en 2010 la Caisse avait payé 814 000 francs, rien que pour les frais vétérinaires sans le vaccin puisque le vaccin avait été pris en charge par la Confédération, ce qui avait coûté plusieurs millions. Aujourd'hui l'exploitant est devant ses responsabilités, je l'ai dit, cela ne me pose aucun problème; ce qui me pose problème, c'est qu'il y avait un suivi, un enregistrement de ces vaccinations qui était fait au niveau de la banque de données à Berne, la BDTA et que les vétérinaires cantonaux ont décidé, même si aujourd'hui l'exploitant prenait ses responsabilités et faisait vacciner son cheptel, de ne pas l'inscrire dans la banque de don-

nées parce qu'il y avait éventuellement du travail pour faire cette inscription. Je trouve cela déplorable, qu'on perde le suivi des données d'une bête qui était obligatoire encore l'année passée et qu'actuellement pour des raisons administratives on ne veuille plus le faire. Alors, on nous propose le service et puis on nous dit que cela coûte encore une fois 50 centimes ou 1,50 franc par bête et on est devant nos responsabilités. Mais je trouve cela dommage d'autant plus que nos députés fédéraux viennent d'accepter un décret pour l'exportation du bétail et que tous les pays qui nous entourent demandent aujourd'hui cette vaccination. Si aujourd'hui un exploitant veut exporter du bétail à l'étranger, il est obligatoire d'avoir ce vaccin et aussi d'apporter la preuve que la vaccination a été faite. M. le Commissaire du gouvernement, pourriez-vous intervenir auprès de notre Service vétérinaire de telle manière – il y a peut être un petit 10%, voire un 5%? Je ne peux pas évaluer le nombre d'exploitants qui vont faire vacciner leur cheptel et je pense que c'est faisable.

Corminbœuf Pascal, Directeur des institutions, de l'agriculture et des forêts. Je pense qu'il est possible d'agir à deux niveaux. Au niveau de la Conférence des directeurs de l'agriculture, qui pourrait émettre un souhait, voire une directive et la deuxième façon, c'est par l'assemblée annuelle du «Freihandelskonkordat», le concordat pour le commerce du bétail où tous les vétérinaires cantonaux sont réunis et où je pourrais poser ce problème sur la table pour souhaiter un suivi tel que le demande M. le Député Bachmann.

– L'examen de ce rapport et de ces comptes est ainsi terminé. Il n'y a pas de modification.

Comptes généraux de l'Etat pour l'année 2010

BILAN

Le Rapporteur général. Le bilan 2010, vous le trouvez à partir de la page 348 du fascicule des comptes. Au niveau des passifs, les dettes à moyen et long terme ont diminué de 30 millions de francs à cause du remboursement de la dette à l'AVS. Nous constatons également une augmentation des provisions de 242 à 309 millions. Par contre le fonds en faveur des mesures de relance a diminué d'environ 21 millions.

– L'examen de ce chapitre des comptes est ainsi terminé. Il n'y a pas de modification.

RÉCAPITULATION

– Aucune remarque n'est formulée concernant la récapitulation des comptes généraux de l'Etat pour l'année 2010.

Projet de décret N° 240 relatif au compte d'Etat du canton de Fribourg¹

Lecture des articles

ART. 1 ET 2, TITRE ET CONSIDÉRANTS

– Adoptés.

Vote final

– Au vote final, ce projet de décret est adopté dans son ensemble, sans modification, par 81 voix contre 0. Il n'y a pas d'abstentions.

Ont voté oui:

Ackermann (SC, PDC/CVP), Aebischer (SC, PS/SP), Aeby-Egger (SC, ACG/MLB), Andrey (GR, PDC/CVP), Bachmann (BR, PLR/FDP), Berset (SC, PS/SP), Binz (SE, UDC/SVP), Boschung B. (SE, PDC/CVP), Bourgnonecht (FV, PDC/CVP), Bourguet (VE, PDC/CVP), Brodard J. (SC, PDC/CVP), Brönnimann (SC, UDC/SVP), Bulliard (SE, PDC/CVP), Burgener (FV, PS/SP), Burkhalter (SE, PLR/FDP), Butty (GL, PDC/CVP), Cardinaux (VE, UDC/SVP), Chassot (SC, ACG/MLB), Collaud (BR, PDC/CVP), Collomb (BR, PDC/CVP), Corminbœuf (BR, PS/SP), Cotting (SC, PLR/FDP), Crausaz (SC, PDC/CVP), de Roche (LA, ACG/MLB), de Weck (FV, PLR/FDP), Duc (BR, ACG/MLB), Ducotterd (SC, PDC/CVP), Emonet (VE, PS/SP), Etter (LA, PLR/FDP), Fasel (SE, PDC/CVP), Fasel-Roggo (SE, ACG/MLB), Feldmann (LA, PLR/FDP), Frossard (GR, UDC/SVP), Gander (FV, UDC/SVP), Geinoz (GR, PLR/FDP), Genoud (VE, UDC/SVP), Girard (GR, PS/SP), Glauser (GL, PLR/FDP), Gobet (GR, PLR/FDP), Goumaz-Renz (LA, PDC/CVP), Grandjean (VE, PDC/CVP), Hunziker (VE, PLR/FDP), Ith (LA, PLR/FDP), Jelk (FV, PS/SP), Jendly (SE, PDC/CVP), Johner-Et. (LA, UDC/SVP), Kaelin-M (GR, PDC/CVP), Kolly (SC, PLR/FDP), Krattinger (SE, PS/SP), Kuenlin (SC, PLR/FDP), Lehner (GL, PS/SP), Longchamp (GL, PDC/CVP), Marbach (SE, PS/SP), Mauron (GR, PS/SP), Mutter (FV, ACG/MLB), Neuhaus (SE, PDC/CVP), Page (GL, UDC/SVP), Peiry C. (SC, UDC/SVP), Peiry S. (FV, UDC/SVP), Raemy (LA, PS/SP), Rapporteur (,), Rime (GR, PS/SP), Romanens J. (GR, PDC/CVP), Roubaty (SC, PS/SP), Savary (BR, PLR/FDP), Schneider (LA, PS/SP), Schnyder (SC, PS/SP), Schoenenweid (FV, PDC/CVP), Schorderet E. (SC, PDC/CVP), Schuway R. (GR, UDC/SVP), Siggen (FV, PDC/CVP), Stempfeler (LA, PDC/CVP), Studer T. (LA, PDC/CVP), Suter (SC, ACG/MLB), Thalman-B (LA, UDC/SVP), Thévoz (FV, ACG/MLB), Vez (FV, PDC/CVP), Vonlanthen (SE, PLR/FDP), Waeber E. (SE, UDC/SVP), Wicht (SC, PLR/FDP), Zürcher (LA, UDC/SVP). *Total: 81.*

Rapport d'activité du Conseil d'Etat pour l'année 2010

RÉCAPITULATION GÉNÉRALE

– Aucune remarque n'est formulée concernant la récapitulation du rapport d'activité du Conseil d'Etat pour l'année 2010.

Vote final

– Au vote final, le rapport d'activité du Conseil d'Etat pour l'année 2010 est adopté dans son ensemble, sans

modification, par 85 voix contre 0. Il n'y a pas d'abstentions.

Ont voté oui:

Ackermann (SC, PDC/CVP), Aebischer (SC, PS/SP), Aeby-Egger (SC, ACG/MLB), Andrey (GR, PDC/CVP), Bachmann (BR, PLR/FDP), Bapst (SE, PDC/CVP), Berset (SC, PS/SP), Binz (SE, UDC/SVP), Boschung B. (SE, PDC/CVP), Bourgnonecht (FV, PDC/CVP), Bourguet (VE, PDC/CVP), Brodard J. (SC, PDC/CVP), Brönnimann (SC, UDC/SVP), Bulliard (SE, PDC/CVP), Burgener (FV, PS/SP), Burkhalter (SE, PLR/FDP), Butty (GL, PDC/CVP), Cardinaux (VE, UDC/SVP), Chassot (SC, ACG/MLB), Collaud (BR, PDC/CVP), Corminbœuf (BR, PS/SP), Cotting (SC, PLR/FDP), Crausaz (SC, PDC/CVP), de Roche (LA, ACG/MLB), de Weck (FV, PLR/FDP), Duc (BR, ACG/MLB), Ducotterd (SC, PDC/CVP), Emonet (VE, PS/SP), Etter (LA, PLR/FDP), Fasel (SE, PDC/CVP), Fasel-Roggo (SE, ACG/MLB), Feldmann (LA, PLR/FDP), Frossard (GR, UDC/SVP), Gander (FV, UDC/SVP), Ganioz (FV, PS/SP), Geinoz (GR, PLR/FDP), Genoud (VE, UDC/SVP), Girard (GR, PS/SP), Glauser (GL, PLR/FDP), Gobet (GR, PLR/FDP), Goumaz-Renz (LA, PDC/CVP), Grandjean (VE, PDC/CVP), Hunziker (VE, PLR/FDP), Ith (LA, PLR/FDP), Jelk (FV, PS/SP), Jendly (SE, PDC/CVP), Johner-Et. (LA, UDC/SVP), Kaelin-M (GR, PDC/CVP), Kolly (SC, PLR/FDP), Krattinger (SE, PS/SP), Kuenlin (SC, PLR/FDP), Lehner (GL, PS/SP), Longchamp (GL, PDC/CVP), Marbach (SE, PS/SP), Mauron (GR, PS/SP), Mutter (FV, ACG/MLB), Neuhaus (SE, PDC/CVP), Page (GL, UDC/SVP), Peiry C. (SC, UDC/SVP), Peiry S. (FV, UDC/SVP), Raemy (LA, PS/SP), Rapporteur (,), Repond (GR, PS/SP), Rime (GR, PS/SP), Romanens J. (GR, PDC/CVP), Roubaty (SC, PS/SP), Savary (BR, PLR/FDP), Schneider (LA, PS/SP), Schnyder (SC, PS/SP), Schoenenweid (FV, PDC/CVP), Schorderet E. (SC, PDC/CVP), Schuway R. (GR, UDC/SVP), Siggen (FV, PDC/CVP), Stempfeler (LA, PDC/CVP), Studer T. (LA, PDC/CVP), Suter (SC, ACG/MLB), Thalman-B (LA, UDC/SVP), Thévoz (FV, ACG/MLB), Thomet (SC, PS/SP), Thürler (GR, PLR/FDP), Vez (FV, PDC/CVP), Vonlanthen (SE, PLR/FDP), Waeber E. (SE, UDC/SVP), Wicht (SC, PLR/FDP), Zürcher (LA, UDC/SVP). *Total: 85.*

Motion M1109.10 Raoul Girard (plan de mobilité pour les employés de l'Etat de Fribourg)²

Retrait

Girard Raoul (PS/SP, GR). La motion que j'ai déposée poursuit un but simple que l'on peut résumer aisément en quelques mots. L'Etat de Fribourg en tant que premier employeur du canton a une responsabilité évidente quant à la mobilité de ses employés. Employés dont je fais partie, pour satisfaisante aux exigences de la loi sur l'information bien que, je dois vous l'avouer, ce ne soit pas à ce titre que ma motion a été déposée. Un plan de mobilité poursuit deux objectifs distincts. Tout d'abord mettre sur pieds des concepts pour que les employés puissent rejoindre leur lieu de travail depuis leur domicile en utilisant des modes de transport les plus rationnels et écologiques possible. Deuxièmement, ces plans doivent élaborer une stratégie pour les déplacements des collaborateurs durant leur temps de travail, stratégie de déplacement qui doit poursuivre les mêmes objectifs que ceux des déplacements domi-

¹ Voir annexe au Bulletin des séances du Grand Conseil de la session de mai 2010.

² Déposée et développée le 12 novembre 2010, *BGC mai 2011* p. 1062; réponse du Conseil d'Etat le 29 mars 2011, *BGC* p. 1059.

cile-lieu de travail. Dans sa réponse, le Conseil d'Etat dit partager mes préoccupations, il explique tout ce qui a déjà été fait à ce sujet.

Si je ne conteste pas le bien-fondé du plan cantonal des transports, j'aimerais préciser là qu'il ne s'agit pas encore d'un véritable plan de mobilité. Dans ce canton, certaines entreprises ont déjà mis sur pied de tels plans. Certaines entreprises ont fait le pas ou vont le faire très prochainement, certaines collectivités aussi. Je vous donnerai l'exemple de ma ville, la ville de Bulle qui a mis sur pied de tels concepts qui s'appliquent maintenant à son personnel. Donc il faut le constater, l'Etat de Fribourg employeur n'est pas en avance dans ce domaine. J'en conviens par contre, vu le nombre de collaborateurs et de sites différents, de tels plans ne seront pas réalisés en un simple tournemain. Le Conseil d'Etat dit partager l'ensemble de mes préoccupations, il ne souhaite par contre pas modifier la «LPers» comme je le propose afin de ne pas insérer une disposition «isolée du contexte». Si je ne suis pas totalement persuadé que cet article 4, article énumérant les grands principes de l'Etat employeur, soit décalé par rapport à mon ajout, je peux me rallier à la proposition du Conseil d'Etat. L'Etat par cette réponse s'engage à répondre à son devoir d'exemplarité en matière de mobilité durable, je serai attentif à ce que ce principe soit respecté. En conséquence, je me permets de retirer cette motion.

– Cet objet est retiré par son auteur. Il est ainsi liquidé.

Projet de décret N° 237 relatif à l'octroi d'un crédit d'engagement pour la construction d'une pisciculture de remplacement¹

Rapporteur: **Dominique Butty** (PDC/CVP, GL).

Commissaire: **Pascal Corminbœuf**, Directeur des institutions, de l'agriculture et des forêts.

Entrée en matière

Le Rapporteur. Je tiens à préciser que je n'ai aucun intérêt personnel dans ce dossier étant donné que je n'ai encore jamais eu le mandat de vacciner ni œufs ni alevins. En préambule je tiens à féliciter le Conseil d'Etat pour la qualité du message N° 237 pour la construction d'une pisciculture de remplacement. La vision locale du jeudi 7 avril 2011 s'en est grandement trouvée facilitée et surtout panachée qu'elle fût par l'excellente organisation locale, organisation que l'on doit à notre collègue, le Docteur Michel Zadory. Un remerciement tout particulier également à la commune pour la mise à disposition du train touristique, des locaux pour la séance et également pour les cafés et croissants. Mes remerciements vont également à l'Etat pour la participation de MM. Jean-Daniel Wicky, Chef du secteur «Faune aquatique et pêche» et Gérard Bossy, garde-faune. Ils ont brillé par la qualité de leur présentation de leurs outils de travail et la présentation du fon-

ctionnement de leurs activités au bénéfice de tous. Je vais me limiter à préciser les éléments importants qui se trouvent dans le rapport et ceux qui sont apparus lors de la discussion en Commission. Le mandat de l'Etat, Etat qui est lié par un concordat intercantonal, est destiné au soutien de la pêche professionnelle qui fait vivre de nombreuses familles. Intimement lié à cet aspect économique, il s'agit également d'un outil écologique de préservation de la faune aquatique. L'aspect pédagogique de l'ensemble est également à souligner. La palette des espèces concernées sera étendue à la truite de lac, qui est en voie de disparition. Les locaux actuels sont vétustes et indignes de structures cantonales. A mon avis, il est important de relever le processus de réflexion qui a commencé par la volonté de l'Etat de mettre à niveau ses installations et qui dans ses contacts avec la commune a pu réaliser cette action gagnant-gagnant, la commune désirent réaménager la parcelle concernée. Le montant de 150 000 francs de participation communale a été fixé par la Commission cantonale d'acquisition des immeubles. En complément d'information, il nous sera également indiqué que seul le bureau nécessitera un chauffage, des panneaux solaires sont également envisagés sur le toit. La présentation du projet et la demande d'aval du Grand Conseil est en fait une question de transparence du budget. Je vous demande donc, comme l'entier de la Commission, d'accepter l'entrée en matière et le décret.

Le Commissaire. Il faut saluer tout d'abord la bonne collaboration qu'il y a entre les trois cantons riverains du lac de Neuchâtel (Vaud, Neuchâtel et Fribourg) dans l'organisation du repeuplement du lac de Neuchâtel, chaque canton ayant sa part de responsabilité. Il faut aussi souligner que les gardes-pêche vaudois et neuchâtelois amènent les femelles dans la pisciculture d'Estavayer pour récupérer les œufs pour l'ensemble du lac, ce qui permet de vivre à quarante exploitations professionnelles de pêche dont six fribourgeoises et la réflexion, comme l'a dit, M. le Rapporteur, est absolument indispensable pour mieux coordonner les activités. Actuellement le hangar à bateaux est distant de la pisciculture et tout cela s'intégrera mieux dans le contexte et la commune d'Estavayer est aussi intéressée comme cela vous a été dit dans le message. En l'état, je n'ai pas d'autres remarques sinon que je suis le cousin par alliance d'un des propriétaires des barques de pêcheurs dont on va parler bientôt.

Kuenlin Pascal (PLR/FDP, SC). La Commission des finances et de gestion a examiné ce projet de décret et vous recommande de l'accepter à l'unanimité.

Elections

Un membre du Conseil de la magistrature

de Roche Daniel (ACG/MLB, LA). On m'a prié d'intervenir afin de prendre position sur ces deux candidatures. Je connais les deux candidats, étant membre de la Commission de la justice, et je trouve que les deux sont éligibles et remplissent les conditions qu'il faut

¹ Message pp. 910ss.

pour accéder au Conseil de la magistrature. Je vous rappelle que dans cette enceinte on a déjà procédé à ce genre d'élections, à l'époque étaient confrontés et étaient sur la liste des candidats: Carl-Alex Ridoré et Antoinette de Weck. Vous savez ce qu'est devenu celui qui a perdu l'élection à l'époque, je ne suis pas prophète et je ne sais pas ce que va devenir après celui qui va perdre l'élection. Toujours est-il que je vous propose de bien réfléchir à qui vous donnerez votre voix. Je connais les deux personnes et je ne les perçois pas de la même façon en Commission de justice. Une personne est toujours bien renseignée et bien sensée et l'autre a toujours la tentation de créer le consensus. Je pense qu'il y a toujours un équilibre à faire dans les instances de notre canton, étant donné que le procureur général est libéral-radical, je pense que ce serait bien qu'y ait un socialiste dans le Conseil de la magistrature pour suivre et pour surveiller la justice de notre canton, qui, je le répète, fait quand même bien son travail, mais il faut qu'elle ait le soutien de tous les bords de la population fribourgeoise. Voilà ce que je voulais vous dire en amont de cette élection.

Geinoz Jean-Denis (PLR/FDP, GR). Comme mon collègue de Roche, je connais aussi bien les deux candidats, bien que je ne siège pas à la Commission de justice. M. de Roche a précisé qu'il y avait un radical qui était procureur général, mais je rappellerai qu'il y a aussi des socialistes dans ce Conseil de la magistrature. J'ai quelques éléments sur lesquels vous informer pour la candidature de M^{me} Gobet. D'abord elle siège au Grand Conseil depuis 2006, elle est justement membre de cette Commission de justice et vice-présidente depuis 2009. De plus elle est excessivement disponible et, chose importante, elle n'est pas liée au système judiciaire donc elle a une certaine indépendance pour juger de la personnalité des candidats qui doivent remplir des fonctions dans l'ordre judiciaire. Cette neutralité sera aussi importante dans ce Conseil de la magistrature. Pour ces raisons je vous demande de soutenir la candidature de M^{me} Nadine Gobet.

Berset Solange (PS/SP, SC). J'aimerais peut être rappeler en préambule que la présidence de la Commission de justice n'a pas été donnée au parti socialiste malgré les promesses qui avaient été faites mais je pense que nous devons aujourd'hui et en ce moment-même nous situer au-dessus des partis puisque on a toujours dit et souhaité que le Conseil de la magistrature devrait être une instance dépolitisée. Il est bien sûr composé de personnes qui font partie d'un parti politique mais cette personne doit se retrouver au-dessus de la mêlée. J'en appelle aujourd'hui peut être à jouer le consensus. Pour quelle raison ne pas avoir en fait une représentation tournante comme cela se fait avec la présidence du Grand Conseil? Là, il y a un consensus, chacun à tour de rôle représente le Parlement et représente la population. A l'image de ce qui se passe au niveau de la présidence du Grand Conseil, je vous propose d'accepter de jouer ce consensus et de soutenir la candidature de M. Pierre Mauron.

Projet de décret N° 237 relatif à l'octroi d'un crédit d'engagement pour la construction d'une pisciculture de remplacement

Entrée en matière: suite

Vial Jacques (PDC/CVP, SC). La pisciculture actuelle d'Estavayer sert à la reproduction des corégones, des palées et des bondelles, essentiellement pour les pêcheurs professionnels, pour les truites et les brochets dans un but aléithique, c'est à dire pour l'art de la pêche. Placé dans l'ombre de l'Hôtel du Lac, elle n'a aucun accès au lac. De plus d'un état vétuste, elle mériterait une rénovation complète entravant le développement touristique de la péninsule portuaire. La commune d'Estavayer-le-Lac propose un échange de terrains à 200 mètres de là avec l'avantage justement d'un accès direct au lac. Le projet d'architecte est bien conçu, il est discret. A construire avec des matériaux en adéquation avec le développement durable, il a toutes les qualités nécessaires. Cependant une question au Commissaire du gouvernement: peut-on agrandir une surface de rencontre en vue de favoriser une bonne information pour les écoles? Quant au coût de construction de 2 millions, il est déjà couvert à plus de 50% selon le détail que vous avez dans la feuille explicative. L'investissement pour 2012 n'est donc que de 931 000 francs. Le délai de réalisation sera rapide avec une mise en service en automne 2012. Avec la Commission ad hoc et le groupe PDC, je vous prie d'accepter ce décret.

Corminbœuf Dominique (PS/SP, BR). C'est avec intérêt que le groupe socialiste a étudié ce projet de décret N° 237 concernant la construction d'une pisciculture à Estavayer-le-Lac. Nous constatons que ce projet reste dans la continuité de la mission de la pisciculture actuelle, qui est d'ailleurs dans un état vétuste. Cette dernière par sa situation géographique est un obstacle aux différents aménagements touristiques que souhaite effectuer la commune d'Estavayer-le-Lac.

La proposition de la commune concernant l'échange de terrains et sa participation financière est une occasion à saisir. Le projet permettra la construction d'une pisciculture neuve (Minergie) et de rassembler en un seul endroit l'entier des outils de travail nécessaires à cette tâche qu'est la reproduction en écloserie d'alevins. Le groupe socialiste constate que dans ce bâtiment seules deux pièces seront chauffées et habitables. Seul, l'apport de l'échangeur ne suffira pas à combler les lacunes en chauffage et en eau chaude nécessaires à ces deux pièces. C'est pourquoi, nous demandons que ce bâtiment soit autonome à 100% au niveau énergétique. Ceci n'aura qu'une conséquence minime sur le budget à disposition, car ces installations supplémentaires demandées ne représentent que le 1% du total de l'investissement. Un suivi minutieux du chantier peut sans problème dissoudre cette dépense supplémentaire. Nous vous rappelons que l'Etat doit être exemplaire en la matière et dans ce domaine. C'est sur cette remarque que le groupe socialiste accepte l'entrée en matière de ce décret et votera en sa faveur au vote final.

Savary Nadia (PLR/FDP, BR). C'est avec attention que le groupe libéral-radical a pris connaissance du

projet de décret relatif à l'octroi d'un crédit d'engagement pour la construction d'une pisciculture de remplacement. *Win-win*, eh oui, effet doublement gagnant ou, plus simplement, tout le monde y trouvera son compte. D'un côté le canton se dotera d'un outil performant avec cette nouvelle construction alliant écologie et aspect fonctionnel avec une synergie entre pisciculture, hangar à bateaux et accès au lac. Ces aspects pratiques renforceront le rôle économique de la seule pisciculture de la rive sud du lac de Neuchâtel. Cela permet d'assurer le repeuplement du lac et de soutenir la pêche professionnelle et cela fournit donc un soutien aux produits du terroir, aux produits régionaux. D'un autre côté, l'échange de terrains entre la commune d'Estavayer-le-Lac et le canton donnera un souffle nouveau à ce terrain. Cela permettra indéniablement à la commune de le mettre en zone touristique et ainsi de pouvoir faire différents aménagements afin de valoriser encore plus le développement touristique de toute une région, un plus pour la Broye. Vous l'avez compris, canton-commune: gagnant-gagnant. C'est sur ces considérations que le groupe libéral-radical accepte à l'unanimité ce crédit d'engagement de 2 millions de francs tout en sachant que la dépense d'investissement sera de 931 000 francs grâce au financement déjà existant de plus de 50%. Le groupe PLR vous demande d'en faire autant.

Zadory Michel (*UDC/SVP, BR*). Je remercie mes trois préopinants qui ont totalement exploité mes textes, ce qui fait que je peux raccourcir mon exposé. Je rappelle que je suis conseiller communal d'Estavayer-le-Lac. Je ne répéterai pas tout ce qui a été dit et je remercie mes collègues de la défense de cette pisciculture qui est effectivement un projet win-win. J'aimerais relever quelque chose qu'ils n'ont peut-être pas assez bien mentionné, mais c'est l'importance d'une part pour les pêcheurs, que ça soit des pêcheurs amateurs comme moi ou des pêcheurs professionnels, qui ont besoin de cette pisciculture pour remeubler et réactiver la quantité de poissons dans le lac. Je vous rappelle que quand vous mangez au restaurant une perche du lac, vous ne savez jamais de quel lac elle provient et c'est très peu souvent du lac de Neuchâtel et peut-être que cela changera une fois. D'autre part, je rappelle que cette pisciculture est utilisée par les écoles, notamment par les écoles primaires et secondaires pour les leçons de choses ou de biologie. Dans la pisciculture actuelle, on peut faire des démonstrations, c'est clair, mais je pense que dans la nouvelle pisciculture cet aspect pédagogique sera encore amélioré et c'est ce que le garde-faune nous avait dit notamment, ils ont beaucoup d'élèves qui vont voir cette pisciculture et je pense que c'est une très bonne chose. Donc je ne répéterai pas tout ce qui a été dit, mais je dirai en conclusion: «Mangez du poisson et des crustacés!» Une étude de l'Université de Marseille a démontré qu'en mangeant du poisson on avait substantiellement et de façon drastique moins d'infarctus du myocarde. Le Suisse mange trop peu de poisson et je vous encourage à en manger. Le groupe de l'Union démocratique du centre votera naturellement l'entrée en matière.

Duc Louis (*ACG/MLB, BR*). Le groupe Alliance centre gauche accepte, je vous le dis d'entrée, à l'unanimité ce projet de nouvelle pisciculture. Cependant, à titre totalement personnel, je m'autorise à faire quelques réflexions et à émettre quelques propositions sur le site où se construira la nouvelle pisciculture. Ce site est idyllique. De plus, cet endroit possède sur sa rive attenante au lac un petit quarteron, un petit ensemble de baraques de pêcheurs, de véritables témoins du passé, un patrimoine où des générations de petites gens, pêcheurs de leur état, ont rudement affronté les difficultés du temps pour nourrir leur famille. Je ne vais surtout pas m'immiscer dans les affaires de la commune d'Estavayer-le-Lac, représentée ici par son maire et par son dynamique responsable de la sécurité, le Docteur Zadory. J'ai ici, Mesdames et Messieurs, dans les mains toute une série d'interventions, de lettres de nombreux amoureux de cette région, de son lac, de son proche environnement et de ses baraques de pêcheurs. Ces baraques de pêche, ce ne sont pas des chalets. Ces baraques de pêche font partie de cet environnement. Toutes ces lettres vont dans le sens de conserver à tout jamais ce patrimoine. Il est certain que ces modestes baraques de pêcheurs méritent une légère remise en état. Mais devront-elles disparaître? Nous nous sommes battus, Mesdames et Messieurs, dans cette enceinte pour conserver une quantité de chalets sis sur cette rive sud du lac de Neuchâtel. Ce petit quarteron de baraques, je le répète, ne bénéficie peut-être pas d'une même euphorie de défenseurs, mais je demande quand même que les autorités responsables de la cité sympathique d'Estavayer et le Conseil d'Etat tiennent compte de mon intervention pour les conserver.

Bachmann Albert (*PLR/FDP, BR*). Comme l'a dit M. Louis Duc, je ne suis peut-être pas le maire, mais je suis effectivement le syndic de la ville d'Estavayer-le-Lac et je me dois quand même de donner quelques explications à mon collègue député et ami Louis Duc. Concernant ces lettres qu'il a effectivement et que le Conseil communal a certainement aussi reçues, quant à l'attachement à ces baraques de pêcheurs, oui, M. Duc, je pense que vous avez raison. Dans le temps et dans le passé, ces baraques de pêcheurs étaient utiles et elles témoignent aujourd'hui d'un passage de pêcheurs ici. Mais il faut savoir aussi que nous avons d'autres témoins, sur la commune d'Estavayer-le-Lac, de baraques de pêcheurs que nous conservons à juste titre et pour la raison du patrimoine aussi d'Estavayer-le-Lac. Nous avons fait plusieurs visites sur place, accompagnés de M. Castella du Service des biens culturels, pour savoir si oui ou non le jeu en valait la chandelle de sauver l'une ou l'autre de ces baraques de pêcheurs. On doit quand même constater que les seules aujourd'hui encore plus ou moins en état sont celles qui sont devenues, dans l'illégalité il faut le dire, des résidences secondaires et c'est ces propriétaires-là qui aujourd'hui, par intermédiaires, interviennent pour qu'on puisse les garder. Il y a un jugement du Tribunal administratif, je ne sais pas si vous l'avez aussi reçu, comme quoi effectivement ces personnes-là devront faire la place uniquement pour l'intérêt public, ce qui est le cas pour la construction d'une pisciculture. Je

ne pense pas qu'on pourrait aujourd'hui, avec l'analyse qui a été faite, même en essayant, sauver l'une des baraques – vous avez été vous-mêmes sur place – sans engager des frais assez grands, qui seraient à mon avis disproportionnés. Et en plus de ça, si on devait y faire du faux-vieux, ce n'est en tout cas pas ce que les biens culturels préconisent aujourd'hui. Nous avons des marques de baraques de pêcheurs qui sont encore utilisées aujourd'hui, et c'est bien ainsi, et qu'il faudra un jour conserver si elles ne devaient plus être utilisées. De plus, il faut savoir que dans ces baraques aujourd'hui, il n'y a aucun service, il n'y a pas de raccordement à l'eau ni à l'épuration, il n'y a rien. Donc, effectivement, c'est à bien plaisir et je crois que même si ça fait mal au cœur à certains staviaçois et staviaçoises, y compris quelque peu au syndic, il faut savoir aussi prendre des décisions qui sont pour le bien de tout le monde. Et je suis persuadé que si cette pisciculture s'implante à l'endroit indiqué aujourd'hui, ce sera une bonne chose et que tout le monde en sera bénéficiaire tout en préservant et en gardant un patrimoine qui va avec la cité à la rose et des baraques qui existent juste à moins de 200 mètres de ce site-là.

Gander Daniel (*UDC/SVP, FV*). Pour faire plaisir à M. Louis Duc et à ses intervenants, il serait peut-être utile que la commune d'Estavayer-le-Lac mette tout en œuvre pour que l'une ou l'autre de ces baraques soit reconstruite ailleurs et à titre de témoin du temps passé.

Le Rapporteur. Je remarque que tous les intervenants appuient ce décret avec les remarques concernant le chauffage de la part du parti socialiste et l'aspect particulièrement pédagogique du parti radical. Je vaquais tranquillement à mes occupations quand cette problématique des baraques a surgi. J'ai rencontré certains propriétaires de ces baraques et ça m'a un petit peu remué, mais je me suis rendu compte que c'était avant tout un problème communal et les débats qui ont suivi l'évocation de M. Duc ont confirmé mon sentiment, puisque le débat s'est vraiment limité au niveau de la commune. Donc je n'interviens pas sur ce sujet-là et encore une fois je remercie tous les intervenants qui appuient l'entrée en matière et le décret.

Le Commissaire. Merci à tous les intervenants qui soutiennent ce projet. Je dois dire que le Conseil d'Etat a hésité à venir avec un message, mais c'était l'occasion aussi de faire un rapport sur ce qui se faisait autour de ce lac, puisque nous avons déjà plus de la moitié du financement. Pour répondre aux interventions de l'un ou l'autre député, c'est vrai, M. Vial a raison, nous avons fait beaucoup de pédagogie autour des centres forestiers et là, je pense que l'aspect principal, c'est la visite de la pisciculture elle-même plutôt que d'avoir un endroit pour pouvoir y siéger.

Et je peux le rassurer, cette pisciculture sera l'occasion de nombreuses démonstrations pour les écoles. Quant au souhait de M. le Député Corminboeuf, nous allons l'examiner avec attention et fort probablement pouvoir trouver ce 1% dans le budget qui permettrait d'être autonome au niveau énergétique, puisque, comme

vous l'avez constaté lors de la visite, il faut aller dans les deux sens, c'est-à-dire garantir parfois des températures relativement basses en été et avoir des températures plus ou moins normales en hiver, mais nous allons nous y atteler.

Pour le problème soulevé par M. le Député Louis Duc, c'est vrai que j'avais aussi reçu il y a deux ans la visite de deux des propriétaires. J'avais écouté leurs doléances et ils m'avaient expliqué qu'ils avaient fait recours et qu'ils avaient perdu celui-ci, mais le recours leur a donné une certaine marge de manœuvre dans la mesure où on n'exigeait plus la démolition immédiate et, je lis la décision de la cour: «Le recourant disposera d'un délai de trois mois dès la mise à l'enquête publique du projet de la nouvelle pisciculture pour démolir ces cabanes et évacuer les matériaux. A défaut, les travaux seront exécutés par substitution à ses frais.» Donc l'affaire est jugée de ce côté-là. C'est vrai qu'il y a un attachement assez fort, comme l'a relevé aussi M. le Député Gander, mais je pense que vu l'état de vétusté très avancée de ces cabanes, ce sera très difficile de les maintenir, voire même de les transférer. Un député m'a dit hier que même Ballenberg n'en voudrait pas, donc ça situe un peu le problème. Mais je crois qu'il y a un attachement affectif très fort. Je connais l'une ou l'autre de ces personnes et effectivement, comme l'a dit le député Gander, la balle est dans le camps d'Estavayer-le-Lac. Mais transporter des baraques à ce point déglinguées, ce sera très, très difficile, je suis obligé de le reconnaître. La Commission les avait vues lors de sa visite. Voilà ce que je peux dire pour cet aspect de la question. Pour le reste, je crois que le décret n'est pas contesté et je recommande à Mesdames et Messieurs les Député-e-s d'accepter ce projet.

– L'entrée en matière n'étant pas combattue, il est passé directement à la lecture des articles.

Lecture des articles

ART. 1

– Adopté.

ART. 2

– Adopté.

ART. 3

– Adopté.

ART. 4

– Adopté.

ART. 5

– Adopté.

TITRE ET CONSIDÉRANTS

– Adoptés.

– La lecture des articles est ainsi terminée. Il est passé au vote final.

Vote final

– Au vote final, ce projet de décret est adopté dans son ensemble, sans modification, par 97 voix contre 0. Il n'y a pas d'abstentions.

Ont voté oui:

Ackermann (SC, PDC/CVP), Aebischer (SC, PS/SP), Aeby-Egger (SC, ACG/MLB), Andrey (GR, PDC/CVP), Bachmann (BR, PLR/FDP), Badoud (GR, PLR/FDP), Bapst (SE, PDC/CVP), Berset (SC, PS/SP), Beyeler (SE, ACG/MLB), Binz (SE, UDC/SVP), Boschung B. (SE, PDC/CVP), Bourgnicht (FV, PDC/CVP), Bourguet (VE, PDC/CVP), Brodard J. (SC, PDC/CVP), Brönnimann (SC, UDC/SVP), Bulliard (SE, PDC/CVP), Burgener (FV, PS/SP), Burkhalter (SE, PLR/FDP), Busard (GR, PDC/CVP), Cardinaux (VE, UDC/SVP), Chassot (SC, ACG/MLB), Collaud (BR, PDC/CVP), Collomb (BR, PDC/CVP), Corminbœuf (BR, PS/SP), Cotting (SC, PLR/FDP), Crausaz (SC, PDC/CVP), de Reyff (FV, PDC/CVP), de Roche (LA, ACG/MLB), de Weck (FV, PLR/FDP), Duc (BR, ACG/MLB), Ducotterd (SC, PDC/CVP), Emonet (VE, PS/SP), Etter (LA, PLR/FDP), Fasel (SE, PDC/CVP), Fasel-Roggo (SE, ACG/MLB), Feldmann (LA, PLR/FDP), Frossard (GR, UDC/SVP), Gander (FV, UDC/SVP), Ganioz (FV, PS/SP), Geinoz (GR, PLR/FDP), Genoud (VE, UDC/SVP), Girard (GR, PS/SP), Glauser (GL, PLR/FDP), Gobet (GR, PLR/FDP), Goumaz-Renz (LA, PDC/CVP), Grandjean (VE, PDC/CVP), Hänni-F (LA, PS/SP), Hunziker (VE, PLR/FDP), Ith (LA, PLR/FDP), Jelk (FV, PS/SP), Johner-Et. (LA, UDC/SVP), Jordan (GR, PDC/CVP), Kaelin-M (GR, PDC/CVP), Kolly (SC, PLR/FDP), Krattinger (SE, PS/SP), Kuenlin (SC, PLR/FDP), Lauper (SC, PDC/CVP), Lehner (GL, PS/SP), Longchamp (GL, PDC/CVP), Mauron (GR, PS/SP), Menoud E. (GR, PDC/CVP), Menoud Y. (GR, PDC/CVP), Morand (GR, PLR/FDP), Mutter (FV, ACG/MLB), Neuhaus (SE, PDC/CVP), Page (GL, UDC/SVP), Peiry C. (SC, UDC/SVP), Peiry S. (FV, UDC/SVP), Piller A. (SE, UDC/SVP), Raemy (LA, PS/SP), Rapporteur (.), Repond (GR, PS/SP), Rime (GR, PS/SP), Romanens J. (GR, PDC/CVP), Roubaty (SC, PS/SP), Savary (BR, PLR/FDP), Schneider (LA, PS/SP), Schnyder (SC, PS/SP), Schoenenweid (FV, PDC/CVP), Schorderet E. (SC, PDC/CVP), Schorderet G. (SC, UDC/SVP), Schuway R. (GR, UDC/SVP), Siggen (FV, PDC/CVP), Stempfeli (LA, PDC/CVP), Studer T. (LA, PDC/CVP), Suter (SC, ACG/MLB), Thalman-B (LA, UDC/SVP), Thévoz (FV, ACG/MLB), Thomet (SC, PS/SP), Thürler (GR, PLR/FDP), Vez (FV, PDC/CVP), Vial (SC, PDC/CVP), Vonlanthen (SE, PLR/FDP), Waeber E. (SE, UDC/SVP), Wicht (SC, PLR/FDP), Zadory (BR, UDC/SVP), Zürcher (LA, UDC/SVP). *Total: 97.*

Motion M1070.09 Dominique Butty (loi sur les communes)¹

Retrait

Butty Dominique (PDC/CVP, GL). Je ne suis heureusement pas dépressif ni en mal d'occupations. Si j'ai déposé une motion c'est que je suis confronté chaque année à la même problématique de l'apparition dans le décompte budgétaire de ma commune, de fonds étrangers, sans que l'Etat n'exige de les épurer. Je m'insurge contre cela et chaque année on me répond que tant qu'un député n'aura pas changé la loi, il en sera toujours ainsi.

Le Conseil d'Etat nous recommande de rejeter la motion tout en garantissant une résolution satisfaisante du

problème évoqué. Ce n'est pas la première fois que nous devons nous exprimer sur pareille réponse de l'exécutif et je pourrais normalement m'en satisfaire aux deux conditions suivantes:

- soit que la motion soit fraîchement déposée;
- soit que les changements déposés soient déjà réalisés.

Ma motion est très vieille et les changements toujours absents. La commune dont je préside la commission financière a des rentrées fiscales pour 6 982 000 francs. Et de ce total ne sont pas retranchés les 562 200 francs issus d'une entente intercommunale. Durant les années à venir viendront encore s'ajouter les participations des autres communes pour le Service du feu, ce qui impliquera qu'à l'avenir près de 9% des rentrées fiscales seront complètement exotiques aux comptes communaux. Nous demandons aux communes rigueur financière, plans financiers sur cinq ans et laisser dans la comptabilité des montants aussi importants rend trouble la lecture des comptes par les citoyens. Est-ce que l'attente jusqu'en 2014 vaut une motion? Après mûres réflexions je ne pense pas et je fais confiance aux services de l'Etat qui ont proposé de régler le problème au plus tard en 2014. Je vais retirer ma motion. Si les services de l'Etat pouvaient être efficaces dès les budgets 2012, j'en serais reconnaissant, mais je retire ma motion.

– Cette motion est retirée par son auteur. Elle est ainsi liquidée.

Motion M1103.10 Sébastien Frossard/ Pierre-André Page (initiative cantonale: bannir l'huile de palme de nos assiettes)²

Prise en considération

Frossard Sébastien (UDC/SVP, GR). Cette motion que j'ai déposée avec mon collègue Page et qui demande le bannissement de l'huile de palme de nos assiettes est un cri d'alarme. En Indonésie, les forêts tropicales sont défrichées avec toute la faune et la flore qui disparaissent avec afin de faire de la culture de palmier de manière intensive, notamment pour les industries agro-alimentaires. L'huile de palme contient environ 50% d'acides gras saturés, aussi délétères pour les artères que les acides gras trans et les huiles hydrogénées. Elles favorisent les mauvais cholestérols et les maladies cardio-vasculaires. Je remercie le Conseil d'Etat qui dit dans sa réponse que modifier la situation légale serait une solution envisageable concernant le droit alimentaire qui n'oblige pas les fabricants de déclarer quels types d'huiles sont utilisés. Seule l'huile végétale est admise. On se moque du consommateur. Par contre, je suis déçu de la réponse du Conseil d'Etat

¹ Déposée et développée le 1er avril 2009, *BGC* p. 1062; réponse du Conseil d'Etat le 29 mars 2011, *BGC* p. 1056.

² Déposée et développée le 17 juin 2010, *BGC* p. 1055; réponse du Conseil d'Etat le 29 mars 2011, *BGC* p. 1057.

du point de vue «santé publique» concernant la nocivité de l'huile. Si vous lancez le moteur de recherche Google «dangers huiles de palme», vous verrez afficher 150 000 pages. Ce n'est pas aussi indiscutable que le Conseil d'Etat veut bien nous faire croire dans sa réponse.

En conclusion, je vous invite, contrairement au Conseil d'Etat, à accepter cette motion. Vous prouverez ainsi à nos électeurs que l'on se soucie de leur alimentation, de leur bien-être et de leur bonne santé. Faisons un pas de plus vers la fin de la malbouffe.

Page Pierre-André (UDC/SVP, GL). La réponse donnée par le Conseil d'Etat à notre motion m'interpelle. J'ai l'impression que dans sa réponse le Conseil d'Etat ne se préoccupe pas trop de la santé de la population. Dans la motion que nous avons déposée, nous demandons de déposer une initiative cantonale afin de réduire l'importation de l'huile de palme. Dans le texte de la motion, nous avons écrit «interdire ou réduire». Aujourd'hui, je demande simplement de réduire, ce qui est le but de cette motion. La télévision a montré lors d'une récente émission que le remplacement des graisses hydrogénées par de l'huile de palme a eu pour effets pervers d'augmenter le taux de graisse saturée dans de nombreux aliments. Certes, notre organisme a besoin de graisse saturée pour fonctionner, mais la quantité raisonnable est de l'ordre de 20 à 25 grammes par jour. Leur surplus se traduit par des dérèglements, l'un deux, le plus connu, est celui de faire augmenter le mauvais cholestérol. En Suisse, la consommation d'huile de palme a plus que triplé passant de 9000 tonnes il y a dix ans à plus de 28 000 par an aujourd'hui. La graisse de palme est utilisée dans la margarine, les barres de céréales, le bircher muesli, les produits de boulangerie industrielle, les aliments précuisinés et même les herbes aromatiques, les bonbons et, encore plus étonnant, les raisins secs. Ce qui est frappant, c'est que la mention bio, les allégations santé ou les références à la nature ne sont pas synonymes de bonne graisse. Même les produits de régime n'échappent pas à l'huile de palme. La boulangerie industrielle est l'un des gros utilisateurs de matière grasse à base d'huile de palme. On la trouve aussi chez les artisans, qui souvent ignorent la composition exacte de leur margarine. En boulangerie, on a longtemps utilisé surtout le beurre. C'est plus compliqué à travailler, c'est trois fois plus cher que la margarine, mais pour le goût on n'a jamais trouvé mieux. Si les clients réclament tout de même des croissants à la margarine, c'est qu'on leur a répété que trop de beurre est mauvais pour la santé. Les Fribourgeois, grands producteurs de lait, donc de beurre, fabriqué dans notre usine de Cremo, doivent réagir à cette importation massive. En résumé, on crée des catastrophes écologiques dans le Sud pour nourrir le Nord. La déforestation pour l'exploitation des palmiers à huile sert aussi à nourrir nos animaux. On épuise les ressources dans le Sud pour alimenter le Nord. L'effet est encore plus pervers quand on utilise la culture du palmier à huile comme agro-carburant pour lutter contre le réchauffement climatique, les dégâts s'avèrent encore pire.

J'ai sous mes yeux un communiqué de presse tout récent de Prométerre datant du 14 mars 2011. Prométerre

est l'association vaudoise de promotion des métiers de la terre. Les familles paysannes disent non à l'huile de palme, nocive pour la santé, dommageable pour les forêts tropicales, difficile à identifier sur les étiquettes des produits alimentaires transformés. L'huile de palme doit être remplacée à large échelle par des produits de proximité. Il est très difficile pour les consommateurs de repérer l'huile de palme dans la composition des aliments, car sa présence est le plus souvent cachée sous l'appellation «huile végétale». Les paysannes et paysans vaudois demandent aux industriels agro-alimentaires de réduire leur importation d'huile de palme et de leur préférer les produits de l'agriculture du pays. Aux autorités fédérales de légiférer pour que la présence d'huile de palme dans les produits alimentaires transformés soit obligatoirement indiquée sur l'étiquette sous cette dénomination précise. Une majorité de consommatrices et consommateurs partagent cette inquiétude. Il n'y a donc pas de raisons que les Fribourgeois ne partagent pas cette même inquiétude.

C'est pourquoi je vous demande d'accepter cette motion afin que notre canton intervienne auprès de l'assemblée fédérale pour contenir cette importation massive d'huile de palme et pour utiliser en priorité notre beurre et nos produits de proximité. On demande, comme nos collègues vaudois, que la présence de cette huile de palme soit obligatoirement indiquée sur l'étiquette.

Andrey Pascal (PDC/CVP, GR). Avec la motion Frossard-Page, les députés précités nous demandent d'interdire ou du moins de réduire fortement la production de l'huile de palme. Ce produit est une matière grasse largement utilisée par l'industrie alimentaire. Les motionnaires déplorent la manière de produire cette matière sans le souci des conditions de travail de la main d'œuvre ainsi qu'une grande destruction de la forêt tropicale. Sachant que cette huile nous parvient essentiellement de la Malaisie et de l'Indonésie, qui fournissent respectivement 44% et 42% de la production mondiale, même si nous vivons un marché de libre-échange, je vous laisse imaginer les coûts et l'incidence au niveau écologique de l'importation d'un tel produit. Cette année, l'agriculture suisse va brader 3000 tonnes de beurre et elle peut certainement produire plus d'huile de soja et de colza, production qui se fait par une agriculture respectueuse de l'environnement. Toutefois, les motionnaires ne sont pas les seuls à s'inquiéter de cette situation. Certains députés PDC agriculteurs ont également soumis ce problème à leur conseiller national Dominique de Buman, qui, par voie de motion, a demandé au Conseil fédéral de lutter contre les effets dévastateurs de cette production intensive d'huile de palme. Même si le Conseil d'Etat propose de rejeter cette motion, sachant qu'il n'est pas envisageable d'interdire ce produit, il est du ressort de la Confédération de veiller à ce que ce produit respecte certains critères sociaux et environnementaux. Avec ces quelques remarques et dans le but de donner encore plus de valeur à cette motion, qui doit aboutir sur une initiative cantonale, une majorité du groupe démocrate-chrétien vous invite à prendre en considération cette motion.

Glaser Fritz (PLR/FDP, GL). En introduction, il me semble important de préciser que l'huile de palme est utilisée dans la consommation soit dans sa forme brute ou fractionnée, liquide ou solide. La fraction solide est utilisée en Suisse pour la fabrication de margarine que l'on mélange avec l'huile de colza.

Au vue des points précités, nous devons être attentifs aux conséquences qu'aura une interdiction de l'importation de l'huile de palme. Ses conséquences sont, pour les plus importantes, résumées dans les quatre points suivants. Premièrement, l'interdiction de l'importation d'huile de palme provoquerait une baisse de la production de margarine en Suisse, donc une baisse de la demande d'huile de colza. La quantité sous contrat entre la Fédération suisse des producteurs de céréales et les huileries devrait par conséquent être revue à la baisse. Tous les producteurs seront touchés par cette diminution, y compris mon collègue Pierre-André Page, lui-même producteur de colza et partenaire dans cette production de margarine indigène. Deuxièmement, il faut être conscient du fait que si la Suisse produit moins de margarine, les importations de margarine vont augmenter. Cette margarine importée contiendra de la stéarine de palme, mentionnée comme huile végétale dans la composition. Le consommateur ne pourra pas contrôler s'il y a de l'huile de palme et dans quelle proportion elle s'y trouve. Troisièmement, une interdiction des importations d'oléine de palme (fraction liquide) n'aurait aucune conséquence sur le marché des huiles de friture, vu que la Suisse n'en utilise pas actuellement car les utilisateurs veulent une marchandise suisse ou Suisse garantie. Cela ne créerait aucun marché supplémentaire pour l'huile de colza. Enfin, le fait de remplacer l'huile de palme par la production de soja comporte les mêmes risques pour l'environnement et réclame aussi l'usage intensif des pesticides et des herbicides, voire même davantage. En effet, pour la production de la même quantité d'huile, il faudrait une surface de soja beaucoup plus importante, les rendements n'étant pas les mêmes. Ce serait un danger et une pression supplémentaire pour la forêt vierge, surtout en Amérique du sud.

En conclusion, il faut encourager la transition vers des systèmes de production d'huile de palme diminuant les impacts négatifs sur l'environnement et les personnes. Il faut offrir la garantie que l'huile de palme et ses dérivés ont été produits dans le respect des forêts tropicales, de la législation locale et dans des conditions socialement responsables. Le *concept huile de palme durable et huile de palmiste durable* existe. Il faut que ces huiles soient produites par des plantations qui ont été auditées indépendamment et qui répondent aux normes sur l'environnement établies par la RSPO. Les membres sont par exemple Unilever, WWF, Migros et d'autres. Ces critères rigoureux sur la durabilité se réfèrent aux bonnes pratiques sociales environnementales et économiques. Il faut que les consommateurs et consommatrices puissent choisir. Pour cela, il faut modifier la législation en introduisant la notion «huile de palme» à la place de «huile végétale» dans la déclaration des produits. Les consommateurs devront ensuite être sensibilisés à cette modification. Vous aurez compris qu'une interdiction pénaliserait la production indigène de colza. Une solution doit cependant être

trouvée pour lutter contre la production ne respectant pas la nature, l'environnement, le social et l'économie locale. Cette solution de durabilité doit être valable pour l'huile de palme, mais concerne également d'autres produits agricoles, comme la production des fruits et légumes au sud de l'Espagne. Les normes suisses de production doivent aussi être valables et appliquées aux produits importés si on veut éviter des importations déloyales. Suite à ces considérations, je ne peux soutenir la motion qui demande une interdiction des importations d'huile de palme, mais je soutiens les aspects d'une production durable, d'une déclaration claire des produits pour les consommateurs et du contrôle des importations. Pour terminer, j'annonce que je m'abstiendrai car je ne peux pas soutenir la motion dans son entier.

Mutter Christa (ACG/MLB, FV). L'Alliance centre gauche a discuté de cette motion avec intérêt. Les collègues ont déjà mentionné les ravages de l'huile de palme sur la santé des consommateurs, plus importants encore sont les ravages environnementaux et sociaux dans les pays producteurs avec des effets souvent catastrophiques, des forêts détruites illégalement par le feu pour cette production à grande échelle en monoculture, les petits paysans chassés, les glissements de terrain et inondations, surtout en Indonésie et en Malaisie, et une augmentation massive des rejets de CO₂. Les spécialistes des questions climatiques disent que la production de l'huile de palme, avec celle du soja, sont parmi les cultures qui ont le plus grand impact négatif au monde. Comme nous avons également parlé des effets sur les consommateurs, il faut aussi dire que cette huile est plutôt une graisse alimentaire par son utilisation. Il est trop joli de parler d'huile de palme. L'argumentation de notre collègue Fritz Glaser renforce l'idée qu'il faut limiter l'utilisation et l'importation de cette matière grasse. La production écologique d'huile de palme qui est prônée aujourd'hui par Nestlé et Unilever sera peut-être une solution partielle pour le futur. Aujourd'hui, elle sert surtout à cacher les effets néfastes de l'utilisation à grande échelle de cette matière qui est simplement la matière grasse la moins chère disponible. Elle est d'ailleurs aussi utilisée de plus en plus comme carburant. Il faudrait aussi que les milieux paysans tiennent ce discours à l'intérieur du canton. On pourrait prier un des fleurons de l'économie fribourgeoise, chocolat Villars, de renoncer désormais à l'huile de palme et à la dénomination d'huile végétale dans certains de ses chocolats, même s'ils sont emballés dans de jolies boîtes métalliques. Une boîte qui se réclame d'une production de qualité ne devrait pas seulement renoncer à cette matière dans une partie de sa production, mais entièrement. Je pense qu'il faut faire le discours à l'intérieur du canton. D'autre part, nous pensons que le dépôt d'une initiative cantonale à la Confédération peut renforcer le message que nous voulons donner, même si elle aura un minuscule impact, puisque le débat est déjà bien entamé au niveau fédéral. C'est par sympathie pour l'idée que le groupe Alliance centre gauche, dans sa grande majorité, va voter cette motion.

Badoud Antoinette (PLR/FDP, GR). Le groupe libéral-radical ne soutiendra pas cette motion, non parce que la problématique n'est pas importante ou d'actualité, mais par le fait que trop souvent aucune suite directe n'est donnée à ce type d'intervention. On pourrait presque dire que c'est un coup d'épée dans l'eau. On peut lire d'ailleurs dans la réponse du Conseil d'Etat que le débat a déjà été lancé au niveau fédéral pour lutter au plan international sur les effets dévastateurs de cette production intensive de l'huile de palme. L'huile elle-même a certes des valeurs nutritives intéressantes, mais c'est lors de son traitement par hydrogénisation, qui permet de solidifier la matière, que les acides gras sont transformés en graisse trans. Les études scientifiques démontrent que ces graisses sont pires pour la santé que les graisses animales. L'Office fédéral de la santé a limité les valeurs des graisses trans à 2% au maximum. Si on peut demander une action, c'est au niveau de l'information. Le consommateur serait en droit de réclamer des informations plus précises sur les produits transformés qui contiennent de l'huile de palme. A une large majorité, le groupe libéral-radical ne soutiendra pas cette motion.

Ducotterd Christian (PDC/CVP, SC). La culture d'huile de palme est un véritable fléau pour l'écosystème en provoquant la disparition de surfaces importantes de forêts tropicales. Alors que la Suisse doit financer un important dégageant de beurre suisse produit avec nos herbages et que les producteurs pourraient produire du colza indigène, cette huile importée de pays où la main d'œuvre est bon marché est très avantageuse pour les entreprises. Malgré tout, devant l'évidence d'une catastrophe écologique, Nestlé a abandonné la production de produits à base d'huile de palme provenant d'Indonésie, pays le plus concerné par la déforestation. Sur le site Internet de l'émission 36.9°, on peut lire: «On crée des catastrophes écologiques dans le Sud pour nourrir le Nord.»

En collaboration avec la commission agricole du PDC, Dominique de Buman a déposé deux motions au Parlement fédéral. En effet, nous avons privilégié ce mode de faire qui nous semble meilleur pour atteindre le but visé. La première demande au Conseil fédéral d'exercer son influence dans les organismes internationaux pour sensibiliser ces milieux à ces phénomènes néfastes et infléchir les décisions diverses requises dans la bonne direction. En effet, une pure interdiction de l'huile de palme est malheureusement illusoire, suite aux différents accords internationaux et à l'importance qu'a prise l'huile de palme dans les produits. L'huile de palme représente le 25% de l'huile végétale devant l'huile de soja. Par contre, une diminution importante pourrait être atteinte en émettant des directives contraignantes sur la provenance de cette huile et la manière de la produire, à savoir en respectant l'écologie et les règles sociales. Ces directives ne peuvent être introduites qu'au niveau européen, si on veut avoir une chance de pouvoir les appliquer. Le Conseil fédéral soutient cette motion.

La deuxième intervention déposée demande de faire un système d'étiquetage qui permette de différencier quelles huiles végétales ont été utilisées en indiquant l'huile de palme, contrairement à la pratique actuelle

qui mentionne uniquement l'huile végétale, ce qui ne permet pas au consommateur de faire un choix en connaissance de cause. Encore une fois, nous sommes en contradiction avec la pratique européenne, ce qui ne permet pas de modifier notre mode de faire, relève le Conseil fédéral. L'initiative cantonale qui nous est proposée ne sera que difficilement applicable mais permettra, même si elle ne fait que rebondir sur des interventions déjà déposées, de donner plus de poids aux deux motions déposées par Dominique de Buman lors des débats parlementaires. Je vous propose donc de soutenir cette motion.

Page Pierre-André (UDC/SVP, GL). Mon collègue Fritz Glauser a insisté sur le fait que c'était une interdiction. Ce n'est pas une interdiction. Nous avons écrit «ou réduction». C'est la réduction que nous demandons aujourd'hui. Je suis producteur de colza, mais j'ai une grande souplesse dans mon exploitation. Je peux très bien supprimer ma production de colza pour devenir producteur uniquement de lait. Je comprends votre abstention concernant cet objet. En tant que président de l'Union des paysans fribourgeois, vous devriez plutôt voter oui, mais comme céréaliériste plutôt non. C'est la raison pour laquelle je comprends votre résolution.

Cette motion est importante et je rejoins le parti radical qui demande l'indication de la provenance sur l'étiquette. En acceptant cette motion, on arrivera peut-être à connaître la provenance et à diminuer cette importation.

Je rejoins également mes collègues PDC qui ont cité plusieurs fois Dominique de Buman qui a déposé deux motions sur le plan fédéral. C'était en même temps que nous au mois de juin l'année dernière. Merci pour votre soutien.

Corminbœuf Pascal, Directeur des institutions, de l'agriculture et des forêts. Plusieurs membres du Conseil d'Etat ont vu la même émission et ont été choqués par les conséquences écologiques dévastatrices produites par la culture intensive de palmiers à huile. Nous étions d'accord avec le fond de la motion. Le Conseil d'Etat a cependant été étonné de certaines affirmations faites par les spécialistes de la santé en ce qui concerne la nocivité de cette huile. Je me permets de vous en citer une: «Les experts ne sont cependant pas unanimes au sujet des effets néfastes liés à une consommation d'acides gras saturés. Une étude scientifique publiée au début de cette année dans une revue médicale américaine réputée met en cause ce paradigme. Apparemment, il n'existe à l'heure actuelle pas suffisamment de données scientifiques qui prouvent qu'une consommation excessive d'acides gras saturés causerait des maladies cardio-vasculaires. En ce qui concerne l'huile de palme en particulier, certaines études tendent à prouver qu'elle n'aurait pas plus d'effets négatifs ou serait au contraire même mieux indiquée pour la santé que d'autres matières grasses contenant un grand pourcentage d'acides gras saturés, comme par exemple le beurre, qu'il n'est pas question d'interdire.» J'ai été choqué de lire ça. Nous n'avons pas pu être aussi affirmatifs dans notre réponse. Au vu de ce qui précède, nous ne pouvons pas soutenir

cette motion sous l'angle de la santé publique. J'étais aussi d'avis, comme mes collègues, que cette huile de palme était négative. Devant des affirmations scientifiques réputées, nous avons dû réviser quelque peu notre jugement.

Il est vrai que j'accepte difficilement au nom du Conseil d'Etat la remarque de M. le Député Page, qui dit que le Conseil d'Etat ne lui paraît pas sensible à la santé publique. Depuis le début de mon activité, je n'ai fait que de ramener les problèmes de santé publique aux problèmes de nourriture.

Pour répondre à M. Andrey, je dirais que j'étais peut-être un des premiers producteurs de soja, de colza, de tournesol de ce pays et j'ai eu beaucoup de plaisir à produire ces huiles végétales chez nous. Je suis particulièrement sensible au fait que la Suisse en produise le plus possible. Il fallait bien écouter les arguments du député Glauser pour reconnaître que tout cela est parfois très complexe.

Pour M^{me} Mutter qui dit que le soja est une des cultures qui a les impacts les plus négatifs au niveau mondial: cela est vrai pour le soja transgénique «*Roundup ready*». On peut le traiter avec un dés herbant universel. Ce n'est pas le cas chez nous heureusement, puisque nous n'avons pas le soja transgénique.

Comme l'a dit M^{me} Badoud, le but serait que le consommateur puisse savoir exactement ce qu'il achète et acheter en connaissance de cause. Dans ce sens, ce n'est qu'une réglementation au niveau fédéral qui pourrait nous aider à aller dans cette direction. L'acceptation d'une des motions de Dominique de Buman est déjà un point positif. Pour le reste, nous avons déjà eu l'occasion à plusieurs reprises de parler de l'écoute dont on nous gratifiait au niveau fédéral quand on dépose des initiatives cantonales. On le fait toujours par conviction, mais nous sommes de temps en temps sceptiques sur le réel résultat de ces initiatives cantonales.

Au vu de toutes ces considérations, le Conseil d'Etat propose de rejeter la motion, non pas qu'il n'est pas d'accord avec son but, mais par souci de réalisme.

– Au vote, la prise en considération de cette motion est acceptée par 62 voix contre 17. Il y a 10 abstentions.

Ont voté oui:

Ackermann (SC, PDC/CVP), Aebischer (SC, PS/SP), Aebly-Egger (SC, ACG/MLB), Andrey (GR, PDC/CVP), Bapst (SE, PDC/CVP), Beyeler (SE, ACG/MLB), Binz (SE, UDC/SVP), Bourgnicht (FV, PDC/CVP), Bourguet (VE, PDC/CVP), Brodard J. (SC, PDC/CVP), Brönnimann (SC, UDC/SVP), Buliard (SE, PDC/CVP), Butty (GL, PDC/CVP), Cardinaux (VE, UDC/SVP), Chassot (SC, ACG/MLB), Collaud (BR, PDC/CVP), Collomb (BR, PDC/CVP), Corminbœuf (BR, PS/SP), Crausaz (SC, PDC/CVP), de Reyff (FV, PDC/CVP), de Roche (LA, ACG/MLB), Ducotterd (SC, PDC/CVP), Fasel (SE, PDC/CVP), Fasel-Roggo (SE, ACG/MLB), Frossard (GR, UDC/SVP), Gander (FV, UDC/SVP), Ganiot (FV, PS/SP), Genoud (VE, UDC/SVP), Goumaz-Renz (LA, PDC/CVP), Grandjean (VE, PDC/CVP), Hänni-F (LA, PS/SP), Jelk (FV, PS/SP), Jendly (SE, PDC/CVP), Johner-Et. (LA, UDC/SVP), Jordan (GR, PDC/CVP), Kaelin-M (GR, PDC/CVP), Kolly (SC, PLR/FDP), Kuenlin (SC, PLR/FDP), Lauper (SC, PDC/CVP), Longchamp (GL, PDC/CVP), Menoud E. (GR, PDC/CVP), Menoud Y. (GR, PDC/CVP), Mutter (FV, ACG/MLB), Page (GL, UDC/SVP), Peiry C. (SC, UDC/SVP), Peiry S. (FV, UDC/SVP), Piller A. (SE, UDC/SVP), Raemy (LA, PS/SP), Rime (GR, PS/SP), Schoenenweid (FV, PDC/CVP), Schorderet E. (SC, PDC/CVP),

Schorderet G. (SC, UDC/SVP), Schuwey R. (GR, UDC/SVP), Siggén (FV, PDC/CVP), Studer T. (LA, PDC/CVP), Suter (SC, ACG/MLB), Thalman-B (LA, UDC/SVP), Thévoz (FV, ACG/MLB), Vez (FV, PDC/CVP), Waeber E. (SE, UDC/SVP), Zadori (BR, UDC/SVP), Zürcher (LA, UDC/SVP). *Total: 62.*

Ont voté non:

Badoud (GR, PLR/FDP), Burkhalter (SE, PLR/FDP), Bussard (GR, PDC/CVP), Cotting (SC, PLR/FDP), de Weck (FV, PLR/FDP), Etter (LA, PLR/FDP), Feldmann (LA, PLR/FDP), Geinoz (GR, PLR/FDP), Hunziker (VE, PLR/FDP), Ith (LA, PLR/FDP), Morand (GR, PLR/FDP), Neuhaus (SE, PDC/CVP), Romanens J. (GR, PDC/CVP), Stempfel (LA, PDC/CVP), Thürler (GR, PLR/FDP), Vial (SC, PDC/CVP), Wicht (SC, PLR/FDP). *Total: 17.*

Se sont abstenus:

Berset (SC, PS/SP), Emonet (VE, PS/SP), Glauser (GL, PLR/FDP), Lehner (GL, PS/SP), Marbach (SE, PS/SP), Repond (GR, PS/SP), Roubaty (SC, PS/SP), Schneider (LA, PS/SP), Schnyder (SC, PS/SP), Thomet (SC, PS/SP). *Total: 10.*

– Cet objet est ainsi transmis au Conseil d'Etat pour qu'il lui donne la suite qu'il implique.

Projet de décret relatif à la réélection collective de membres du pouvoir judiciaire¹

Rapporteur: **Theo Studer** (PDC/CVP, LA).

Représentante du Conseil de la magistrature: **Antoinette de Weck, Présidente.**

Entrée en matière

Le Rapporteur. Le décret concerne la réélection des personnes suivantes:

- Berthold Buchs, assesseur au Tribunal cantonal;
- Albert Nussbaumer, assesseur au Tribunal cantonal;
- Michael Hank, assesseur au Tribunal cantonal;
- Bruno Boschung, assesseur suppléant au Tribunal cantonal; il ne s'agit pas du député Bruno Boschung;
- Christian Grandjean, assesseur suppléant au Tribunal cantonal;
- Carmen Sudan, assessseure au Tribunal d'arrondissement de la Gruyère;
- Jeannick Cardinaux, assessseure au Tribunal d'arrondissement de la Veveyse;
- Annick Remy, assessseure suppléante au Tribunal des prud'hommes de la Gruyère;
- Daniel Magnin, assesseur suppléant au Tribunal des prud'hommes de la Gruyère;
- Grégoire Haas, assesseur suppléant au Tribunal des baux de la Sarine.

Selon les dispositions transitoires de la loi sur la justice, cette réélection se fait de manière collective. En effet, le Conseil de la magistrature et la Commission de justice ont constaté que rien ne s'oppose à la réélection de ces personnes qui sont déjà en fonction. Ainsi, ces postes n'ont pas été mis au concours. La Commission

¹ Projet pp. 1035ss.

de justice vous propose d'entrer en matière et d'approuver le décret.

– L'entrée en matière n'étant pas combattue, il est passé directement à la lecture des articles.

Lecture des articles

ARTICLE UNIQUE, TITRE ET CONSIDÉRANTS

– Adoptés.

– La lecture des articles est ainsi terminée. Il est passé au vote final.

Vote final

– Au vote final, ce projet de décret est adopté dans son ensemble, sans modification, par 70 voix contre 0. Il n'y a pas d'abstentions.

Ont voté oui:

Ackermann (SC, PDC/CVP), Aebischer (SC, PS/SP), Aeby-Egger (SC, ACG/MLB), Andrey (GR, PDC/CVP), Bapst (SE, PDC/CVP), Berset (SC, PS/SP), Beyeler (SE, ACG/MLB), Binz (SE, UDC/SVP), Bourgnone (FV, PDC/CVP), Bourguet (VE, PDC/CVP), Brodard J. (SC, PDC/CVP), Bulliard (SE, PDC/CVP), Burkhalter (SE, PLR/FDP), Bussard (GR, PDC/CVP), Butty (GL, PDC/CVP), Cardinaux (VE, UDC/SVP), Chassot (SC, ACG/MLB), Cotting (SC, PLR/FDP), Crausaz (SC, PDC/CVP), de Reyff (FV, PDC/CVP), de Weck (FV, PLR/FDP), Ducotterd (SC, PDC/CVP), Emonet (VE, PS/SP), Fasel (SE, PDC/CVP), Fasel-Roggo (SE, ACG/MLB), Feldmann (LA, PLR/FDP), Frossard (GR, UDC/SVP), Gander (FV, UDC/SVP), Geinoz (GR, PLR/FDP), Genoud (VE, UDC/SVP), Glauser (GL, PLR/FDP), Gobet (GR, PLR/FDP), Grandjean (VE, PDC/CVP), Hänni-F (LA, PS/SP), Hunziker (VE, PLR/FDP), Ith (LA, PLR/FDP), Jelk (FV, PS/SP), Jendly (SE, PDC/CVP), Jordan (GR, PDC/CVP), Kaelin-M (GR, PDC/CVP), Kolly (SC, PLR/FDP), Kuenlin (SC, PLR/FDP), Lauper (SC, PDC/CVP), Lehner (GL, PS/SP), Longchamp (GL, PDC/CVP), Menoud E. (GR, PDC/CVP), Menoud Y. (GR, PDC/CVP), Morand (GR, PLR/FDP), Mutter (FV, ACG/MLB), Neuhaus (SE, PDC/CVP), Peiry C. (SC, UDC/SVP), Peiry S. (FV, UDC/SVP), Raemy (LA, PS/SP), Rapporteur (,), Repond (GR, PS/SP), Romanens J. (GR, PDC/CVP), Roubaty (SC, PS/SP), Schnyder (SC, PS/SP), Schorderet E. (SC, PDC/CVP), Siggen (FV, PDC/CVP), Stempfeli (LA, PDC/CVP), Suter (SC, ACG/MLB), Thalman-B (LA, UDC/SVP), Thévoz (FV, ACG/MLB), Thomet (SC, PS/SP), Thürler (GR, PLR/FDP), Vez (FV, PDC/CVP), Vial (SC, PDC/CVP), Wicht (SC, PLR/FDP), Zürcher (LA, UDC/SVP).
Total: 70.

Rapport N° 242 sur le postulat N° 273.05 Solange Berset/Markus Bapst (prévention des séismes dans le canton de Fribourg)¹

Discussion

Bapst Markus (PDC/CVP, SE). Unser Postulat hat einiges ausgelöst und der Bericht zeigt, dass die Erdbbensicherheit auch in unserem Kanton ernst zu nehmen ist. Auch wenn keine ganz grossen Beben zu erwarten sind, begrüsst die Christlichdemokratische Fraktion

die bereits getroffenen gesetzlichen Massnahmen im revidierten Raumplanungs- und Baugesetz und die weiterführende Beobachtung durch die Anschaffung zweier Seismometer. Die gesetzlich verordneten Schutzmassnahmen und die weitergehenden Studien zur Beobachtung der seismischen Aktivität werden es in Zukunft ermöglichen, der Bevölkerung eine höhere Sicherheit zu gewährleisten, was ursprünglich das Ziel der Intervention war. Angesichts der möglichen massiven Schäden im Fall eines Extremereignisses erscheinen diese Massnahmen als gerechtfertigt.

Die Christlichdemokratische Fraktion unterstützt auch die vorgeschlagenen Massnahmen der kantonalen Gebäudeversicherungsanstalten und der Privatversicherer für einen weitergehenden Versicherungsschutz bei Erdbebenereignissen. Schäden im Falle von Extremereignissen bedürfen nach heutiger Überzeugung auch eines stärkeren finanziellen Engagements. Die Ereignisse in Japan haben uns eindrücklich in Erinnerung gerufen, welche desaströse Folgen solche Extreme haben können.

Mit diesen Bemerkungen dankt die Christlichdemokratische Fraktion dem Staatsrat für seinen Bericht und nimmt davon Kenntnis.

Berset Solange (PS/SP, SC). Le groupe socialiste a pris connaissance du rapport N° 242 sur le postulat concernant la sécurité sismique dans le canton de Fribourg. Il remercie le Conseil d'Etat pour son rapport et comme le dit le dicton, il vaut mieux tard que jamais. S'il a fallu du temps pour apporter des réponses, il faut constater que le travail a été fait avec sérieux. Si en 2004 il était fait état de risques sismiques importants dans le canton de Fribourg, aujourd'hui nous constatons que si Fribourg n'est pas à l'abri d'un événement naturel qui pourrait avoir des conséquences négatives, eh bien, les résultats montrent que les risques sont mesurés et que les Fribourgeois et les Fribourgeoises peuvent être tranquilles. Le groupe socialiste a pris acte des mesures concrètes mises en place pour prévenir au maximum ce genre d'évènement. De plus, dans le cadre de l'adoption de la nouvelle loi sur l'aménagement du territoire, les normes parasismiques de la SIA ont été introduites. L'application de ces normes est facilitée par l'existence de cartes de sols de fondation élaborées depuis 2006 et qui couvrent aujourd'hui l'ensemble du territoire cantonal.

Un dernier point concerne la responsabilité. Le groupe socialiste a pris connaissance du fait que le Conseil d'Etat a attribué la responsabilité du pilotage de l'analyse des risques et la coordination des travaux de prévention dans le domaine parasismique à l'ECAB. Il se pose toutefois la question de savoir s'il ne serait pas judicieux d'analyser les possibilités d'affiner les responsabilités et d'éventuellement trouver de meilleures synergies en ce qui concerne tous les autres dangers naturels, tels que les avalanches, les éboulements, les glissements de terrains, les crues, et de faire en sorte que l'ECAB soit le centre de compétence non seulement pour le parasismique mais également pour tous les autres dangers naturels. Aujourd'hui, on constate qu'en plus de l'ECAB, il y a la Direction de l'aménagement, de l'environnement et des constructions et celle de l'intérieur, de l'agriculture et des forêts qui ont

¹ Texte du rapport pp. 1008ss.

des compétences. Le groupe socialiste vous remercie pour ce rapport et en prend acte.

Morand Jacques (PLR/FDP, GR). Le groupe libéral-radical a pris connaissance de ce rapport N° 242 concernant la sécurité parasismique et sismique dans notre canton. Les informations qui y sont mentionnées sont très intéressantes et nous ont apporté bon nombre d'informations. Il est bien clair que l'étude de notre sous-sol laisse dans l'expectative la véracité des hypothèses qui s'y rapportent, le risque zéro n'existant pas. Dès lors, il est cependant rassurant de voir que les nouvelles constructions et les rénovations lourdes des bâtiments existants doivent répondre à la norme SIA sur l'aspect parasismique. D'un autre côté, ce n'est pas rassurant du tout de savoir que 90% du bâti suisse n'a pas de protection parasismique suffisante. Pourtant, on peut relever l'esprit anticipateur de ces 18 établissements cantonaux qui, en 1978 déjà, se sont unis pour créer un pool financier en cas de séisme. Cependant, si on met d'un côté les deux fois 2 milliards de francs de couverture en cas de sinistre et de l'autre côté les 1200 milliards de francs que représente le patrimoine bâti, on s'aperçoit bien vite de la trop courte couverture financière. Mais au moins, il y a déjà quelque chose. Le train est en marche et sur de bonnes voies, du travail a déjà été fait et se fait encore. Merci à l'ECAB. C'est avec ces considérations que nous prenons acte de ce rapport.

Fasel-Roggo Bruno (ACG/MLB, SE). Ich bin Vizepräsident des Freiburger Verbands für Bevölkerungsschutz.

Mit grossem Interesse hat unsere Fraktion die Botschaft 242 zur Kenntnis genommen und nimmt wie folgt Stellung:

Was lange braucht, wird in der Regel gut. So ist es auch mit dem ausführlichen Bericht. Dafür möchten wir dem Staatsrat danken. Es ist beruhigend, festzustellen, dass der Staatsrat die Angelegenheit ernst nimmt. Die jüngsten Ereignisse haben wiederum gezeigt, wie die Natur sein kann und der Mensch machtlos zuschauen muss.

Aus dem Bericht geht auch hervor, dass die bestehenden Gebäude systematisch überprüft werden sollen. Ebenso, dass nicht nur der Staat, sondern auch die Gemeinden verantwortlich für die lebenswichtigen Infrastrukturen sind.

Wir unterstützen auch die Verordnung vom 22. Februar 2011 des Staatsrates über die Koordination und Zusammenarbeit im Bereich Bevölkerungsschutz, die der KGV die Zuständigkeit für die Federführung bei der Risikoanalyse und den Koordinations- und Präventionsarbeiten übertragen hat. Schliesslich ist die KGV auf diesen Bereich spezialisiert. Dies zeigt die Sicherstellung von zwei neuen Beschleunigungsmessern in Courtion und in Tafers.

Unsere Fraktion unterstützt auch die Gesamtrevision der Gesetzgebung im Zusammenhang mit der Gebäudeversicherung in der kommenden Legislatur.

Ich habe noch folgende Fragen: Hat der Staatsrat die nötigen Schritte unternommen? Kennt man die Auswirkungen des Schadens bei einem Erdbeben auf unsere

Staumauern in unserem Kanton? Wie weit hat man die Gefahrenpotentiale bei der Planung und dem Bau der zukünftigen Poya-Brücke in Erwägung gezogen?

Jutzet Erwin, Directeur de la sécurité et de la justice. Le tremblement de terre qui s'est produit en mars au Japon, d'une magnitude de 9 sur l'échelle de Richter, reste un des thèmes principaux de l'actualité internationale. Les catastrophes collatérales qu'il a provoquées, un tsunami dévastateur et un accident nucléaire majeur, marqueront profondément la communauté internationale et ils signeront probablement la fin de l'industrie de l'atome dans notre pays. Les catastrophes qui ont frappé le Japon nous montrent aussi la vulnérabilité d'un pays développé face à de tels cataclysmes. Fukushima nous rappelle que le risque qu'on tient pour hautement improbable, voire quasiment nul, peut survenir demain aussi ici, chez nous en Suisse, et pas seulement dans 10 000 ans. En 2004, le Service sismologique suisse avait publié un rapport, dans lequel il estimait que le canton de Fribourg était confronté à un aléa sismique supérieur à la moyenne et selon ce rapport inquiétant, un séisme de magnitude 6 pourrait survenir chez nous, ce qui provoquerait des dégâts importants. Jusque là, on pensait généralement que le risque était le même chez nous que sur le reste du Plateau et dans les Préalpes. Certains d'entre vous ont encore en mémoire le tremblement de terre de Marly en 1999 d'une magnitude de 4,3. Le rapport de 2004 avait alarmé alors les députés M^{me} Solange Berset et M. Markus Bapst qui ont déposé un postulat sur la sécurité sismique dans notre canton, postulat qui avait été accepté par le Grand Conseil. Il a alerté aussi l'ECAB, qui a demandé au professeur Mosar, qui est là et que je remercie, d'évaluer l'état des connaissances en la matière et de proposer des études approfondies. L'ECAB s'est développé pour devenir le centre de compétences cantonal dans ce domaine. Il a lancé en 2002 un programme pluriannuel de prévention parasismique avec M. Thierry Berset, qui est le responsable de l'inspection cantonale des éléments naturels et de prévention parasismique.

Anfang 2006 konnte Professor Mosar vorläufige Ergebnisse vorlegen und eine erste Entwarnung abgeben. Das Risiko in Freiburg sei grundsätzlich nicht als überdurchschnittlich einzuschätzen. Zusätzliche Forschungen seien aber nötig, um die seismische Überwachung zu verbessern und die geologische Tiefenstruktur des Kantons im Zusammenhang mit der beobachteten Seismizität vertieft zu analysieren.

Folglich wurden erste Massnahmen getroffen und mehrere wissenschaftliche Arbeiten lanciert, die einige Jahre in Anspruch genommen haben. Diese ausführlichen Forschungsarbeiten, Herr Grossrat Fasel hat es gesagt, sind der Grund, warum der Bericht des Staatsrates erst mit Verspätung vorgelegt wird.

L'essentiel des résultats des études menées à ce jour par le professeur Mosar et ses collègues scientifiques se trouve dans le rapport. Ces travaux ont permis d'affiner considérablement les connaissances sur la sismicité du territoire cantonal. Sur leur base, on peut aujourd'hui confirmer que Fribourg n'est pas confronté à un risque supérieur à la moyenne. Cependant, comme le relève le professeur Mosar, l'aléa sismique n'est pas absolu

et on ne peut pas totalement exclure qu'un séisme plus violent se produise un jour dans le canton. Et même si l'aléa reste modéré, le risque sismique, qui tient compte des dommages potentiels, existe. C'est pourquoi il est essentiel que le Conseil d'Etat prenne des mesures de prévention et de protection.

J'aimerais maintenant encore répondre aux différentes questions, respectivement remarques des députés. M. Markus Bapst et M^{me} Solange Berset sont satisfaits de ce rapport.

Herr Bapst bedauert etwas die mangelnde Versicherung der verschiedenen Gebäude.

M. le Député Jacques Morand a parlé d'un montant de 1,2 billion, 1200 milliards, que représente la valeur de tous les bâtiments et il est évident qu'on ne peut pas assurer tous ceux-ci car ce serait des primes énormes. Mais je vous assure qu'il y a un pool de 19 ECAB suisses qui se monte à environ 2 milliards pour les cas de séisme.

M^{me} Solange Berset pose la question s'il n'était pas opportun d'élargir les compétences de l'ECAB, non seulement sur les séismes mais également pour les autres dangers naturels qui sont actuellement traités par la Direction de l'aménagement, de l'environnement et des constructions, respectivement la Direction de l'agriculture et des forêts. Je peux vous assurer, M^{me} Berset, qu'il y a une très bonne coordination, mais je veux bien approfondir cette question et l'ECAB pourrait aussi avoir la «Federführung» pour d'autres dangers naturels.

Herr Grossrat Fasel stellt die Frage, ob der Staatsrat auch Katastrophenszenarien für die Staudämme – «pour les barrages et pour le pont de la Poya» – vorgesehen hat.

Was die Staudämme betrifft, habe ich diese Frage anlässlich der Pressekonferenz Herrn Professor Mosar gestellt. Offensichtlich ist es so, dass die Staudämme aufgrund ihrer Struktur und ihrer Masse sehr wenig erdbebengefährdet sind.

En ce qui concerne le pont de la Poya, je n'ai pas encore examiné un scénario mais je veux bien reprendre votre idée et discuter avec les instances compétentes.

– Le Grand Conseil prend acte de ce rapport.

Postulat P2080.10 Nicolas Rime/Hugo Raemy (système régissant les actes authentiques)¹

Prise en considération

Raemy Hugo (PS/SP, LA). Ich halte meine Intervention ebenso kurz wie die Antwort des Staatsrates, welchem wir, Kollege Nicolas Rime und ich, für die Unterstützung danken.

Es ist an der Zeit, das Notariatssystem zu überprüfen und allenfalls zu überdenken, hat doch das Notariatsgesetz seit 1986 nur geringfügige Anpassungen erfahren. Es stellen sich nämlich bezüglich dem System der

öffentlichen Beurkundung einige Fragen, welche Inhalt des Berichtes sein könnten:

Amtsnotariat, wie z.B. in den Kantonen Zürich, Thurgau oder Appenzell Ausserrhoden, oder freiberufliche Notare in den Kantonen Freiburg, Bern oder Genf – was ist für die Freiburger Bevölkerung vorteilhafter? Eine ausführliche Gegenüberstellung kann Aufschluss geben.

Ist eine Beibehaltung des Numerus clausus auf 42 Notare noch gerechtfertigt, zeitgemäss und wünschenswert? Ist eine Ernennung der Notare auf Lebenszeit noch zeitgemäss und gerechtfertigt?

Welche Berechnungsweise der Tarife ist angebracht? Soll es wie bis anhin ein Anteil der Geschäftssumme oder des Kaufpreises sein? Oder soll nach Aufwand abgerechnet werden? Zu den kantonalen Notariatstarifen bestehen bereits Vergleichsstudien des Preisüberwachers aus den Jahren 2007 und 2009.

Und trennt sich eine Reduktion der Geschäftshandlungen auf, welche nur durch einen Notar ausgeführt werden können?

Hinzu kommen Aufsicht, Disziplinarverfahren und weitere Punkte, welche in der Antwort des Staatsrates erwähnt und zu überprüfen sind.

Mit der Unterstützung dieses Postulates ermöglichen Sie eine breite Auseinandersetzung mit den Aufgaben und Funktionen der Notare. Wir freuen uns auf den Bericht und danken Ihnen für die Zustimmung.

VeZ Parisima (PDC/CVP, FV). Le groupe PDC dans sa majorité affirme son attachement au système de notariat libre qui est le nôtre depuis toujours. Certes, souvent entend-t-on dire que le système du notariat libre coûte plus aux clients que le notariat étatique. Même si cette affirmation est vraie, si l'on se borne à une comparaison purement arithmétique, la différence trouve sa justification dans l'ampleur de la tâche du notaire indépendant. Celui-ci doit déterminer la volonté des parties, leur suggérer des solutions, procéder à la rédaction de l'acte, instrumenter l'acte puis en assumer l'exécution. Au contraire, dans le système du notariat d'état, l'intervention du notaire se limite à l'instrumentation de l'acte. Tout le travail en amont est fait par des tiers, avocats, fiduciaires, banques, or la rémunération de ces tiers n'est ni tarifée ni contrôlée par l'Etat et peut au final coûter bien plus cher aux clients. A cela s'ajoute un autre argument: un notaire indépendant doit assumer seul la conséquence d'une faute qu'il commettrait. Dans le système de responsabilité étatique qui est le nôtre, c'est l'Etat, donc la collectivité publique qui doit réparer le dommage causé par un notaire d'Etat. Voilà pourquoi notre groupe s'oppose au postulat tout en acceptant d'entrer en matière sur certains points soulevés par les postulants, notamment une augmentation du nombre actuel des notaires faisant l'objet d'un numerus clausus ainsi que l'amélioration de la surveillance des notaires.

Ith Markus (PLR/FDP, LA). Le présent postulat demande une comparaison entre deux systèmes différents, mais bien connus en Suisse. Je ne vous étonne pas en disant que le groupe libéral-radical favorise le

¹ Déposé et développé le 9 septembre 2010, BGC p. 1321; réponse du Conseil d'Etat le 29 mars 2011, BGC p. 1060.

système le plus libéral et moins étatique, donc le système actuel. En plus un rapport de la part du Conseil d'Etat se justifie si le système ne donne pas satisfaction, soit par son efficacité, soit par son coût. Or ce n'est pas le cas. Le Conseil d'Etat avait suffisamment d'éléments pour rejeter ce postulat car les raisons qui fondent la décision de donner suite à ce postulat ne résistent pas à l'examen; le Conseil d'Etat ne mentionne pas qui aurait émis des critiques contre le système actuel, il se fonderait vraisemblablement sur un article de «l'Hebdo» qui fait état essentiellement des tarifs et pratiques de l'arc lémanique. Une simple connaissance du système actuel à Fribourg permet de rejeter ce postulat. Le projet de loi sur le droit privé ne propose pas la suppression de la compétence d'établir les certificats d'héritiers mais seulement de permettre aux juges de paix de les établir dans les cas simples. D'éventuelles adaptations de la loi sur le notariat peuvent se faire sans avoir besoin de faire un rapport sur ce postulat. En outre le tarif des actes notariés a déjà été revu à la baisse sans que cela nécessite un rapport circonstancié.

Aus liberaler Sicht könnte man sich hingegen durchaus am Numerus clausus stören, da er die freie Marktwirtschaft beeinträchtigt. Es ist hingegen darauf hinzuweisen, dass aktuell das Kontingent von 42 Notaren nicht ausgeschöpft ist. Falls hingegen einmal dieser Numerus clausus für junge Berufseinsteiger ein Hindernis darstellen sollte, kann man dies mit einer entsprechenden Motion im Gesetz ändern.

La fonctionnarisation de la profession de notaire aura un coût. Création d'un service, c'est à dire achat ou location de locaux, engagement d'une bonne dizaine de juristes qui devront avoir une formation juridique approfondie, brevet d'avocat, stage dans les registres fonciers, il y a crainte que le service soit moins rapide que celui du notaire. C'est ce que l'on constate à Zürich où les délais pour constituer les sociétés sont bien plus longs. On verra donc des sociétés se faire hors du canton. En conclusion, la suppression du système du notariat indépendant n'engendrera aucune réduction réelle des coûts pour le citoyen car les honoraires économisés pour l'instrumentation de l'acte auront été payés auprès des avocats ou des fiduciaires qui auront préparé l'acte. Par conséquent je vous invite au nom du PLR à refuser ce postulat.

Gander Daniel (UDC/SVP, FV). Le système actuel du notariat fribourgeois répond encore largement aux besoins des citoyens, des sociétés et des entreprises. Bien qu'indépendant dans l'exercice de sa profession, le notaire est néanmoins un agent de l'Etat habilité à établir des actes authentiques. En contrepartie de ses services, le notaire perçoit des émoluments fixés par le Conseil d'Etat et dont la facturation est soumise à la surveillance des inspecteurs des études de notaire. Si les coûts sont plus élevés dans le système actuel, le notaire prend acte de la volonté des parties, rédige l'acte et assume son exécution. Par contre, dans la situation proposée, le notaire fonctionnarisé a une palette d'activités qui correspond au maximum à 30% du cahier des charges du notaire libre. En effet, le fonctionnaire, par crainte d'erreurs, n'acceptera que rarement de stipuler des actes tels que fusions de sociétés,

scissions d'entreprises et transferts de patrimoine hors canton, actes d'emption avec clause pénale, ventes à terme avec paiement différé et suppressions de garanties, etc. Ces actes s'éloignent des actes types, tels que ceux qui se trouvent dans le classeur qu'il aurait reçu lors de son engagement. Dans ces hypothèses, le notaire fonctionnarisé, pour éviter la faute, dirigera les citoyens vers une étude d'avocats pour l'établissement du contrat demandé. Le coût total de ce service avocat-notaire sera alors nettement plus élevé que s'il avait été exécuté par un notaire libre, dont le tarif – pour rappel – est moins élevé que celui des avocats. Nous notons que le notariat fonctionnarisé, si cette démarche est acceptée, engendrera de nombreux coûts de fonctionnement pour l'Etat, organisation, locaux, salaires, ce qui n'est pas du tout avantageux pour la collectivité par rapport au système actuel. Notre société étant de plus en plus exigeante, il serait tout faux de réduire l'offre existante. En effet, un notaire libre sera toujours disponible même en dehors des horaires de bureau de l'Etat. Pour assurer la pérennité de son étude, le notaire libre doit fournir en tout temps un service de qualité. Le notaire fonctionnarisé ne sera, lui, pas soumis à une telle exigence. Quant au numerus clausus, il favorise la relève et la qualité des services, il est donc souhaité son maintien. Bien que la loi sur le notariat n'ait subi que peu de modifications depuis 1986, si ce n'est quelques adaptations terminologiques, auxquelles s'ajoutent également les diverses modifications induites par d'autres lois comme la modification du code civil et le projet de loi relatif au droit privé, nous estimons que l'élaboration d'un rapport par le Conseil d'Etat n'est pas nécessaire. Vu ce qui précède, le groupe de l'Union démocratique du centre, dans sa majorité, rejettera ce postulat.

Chassot Claude (ACG/MLB, SC). Le contenu du postulat de nos collègues Nicolas Rime et Hugo Raemy est intéressant et porteur et a retenu l'attention de l'alliance centre-gauche. Il donne l'occasion à juste titre de dépoussiérer les us et coutumes, va-t-on dire, d'une chasse bien gardée qui est celle du notariat fribourgeois. Cette démarche permettra d'avoir une vue d'ensemble sur différents volets mis en exergue dans la réponse du Conseil d'Etat, des tarifs, du numerus clausus, par exemple, pour en citer deux. L'étude demandée par le biais de ce postulat nous donnera les outils nécessaires pour aller de l'avant. Lorsque l'on sait les montants conséquents générés par le notariat, il y a lieu de mettre de l'ordre dans la maison. Une question à laquelle nous devrions être sensibles, chers collègues, est indéniablement celle qui est liée aux actes notariés de l'Etat de Fribourg. Quelle est donc la politique suivie à ce niveau-là lorsque les transactions s'élèvent à plusieurs millions, quel notaire choisir et pourquoi ? Certains m'ont soufflé l'idée que les actes notariés d'un district devraient être gérés par des notaires de ce district. Ce pourrait être une idée, une piste de réflexion. C'est donc à l'unanimité que l'alliance centre gauche acceptera ce postulat.

Rime Nicolas (PS/SP, GR). Le fédéralisme de notre pays fait qu'il y a autant de systèmes pour gérer les

actes authentiques qu'il y a de cantons. Et le coût final que paie le citoyen est très variable. Quinze jours après le dépôt de notre postulat, «l'Hebdo» publiait une étude comparative qui montrait les différences cantonales. Si notre canton n'est pas le plus cher pour les actes authentiques, il n'est de loin pas le moins cher non plus. Dès lors nous serions intéressés de pouvoir comparer de manière objective les différents systèmes ainsi que la nécessité ou non de maintenir le *numerus clausus* en vigueur dans notre canton. Je vous invite donc à soutenir ce postulat dans le même sens que le Conseil d'Etat le préconise. Ce que nous demandons aujourd'hui ce n'est pas un changement de système mais une étude comparative intercantonale. Je me demande à l'issue des débats pourquoi autant de parlementaires ont peur de cette étude et n'entrent pas en matière pour l'étude. Avec ces considérations, je vous invite encore une fois à soutenir notre postulat.

Jutzet Erwin, Directeur de la sécurité et de la justice.

Il s'agit ici d'un postulat, il est bien de le rappeler. Il ne faut pas plaider pour un système ou pour un autre, c'est un postulat qui demande un rapport après une étude approfondie sur quelques questions. Le Conseil d'Etat accepte ce postulat parce qu'il pense judicieux de faire cette étude. Il y a, qu'on le veuille ou non, des critiques contre les tarifs et le notariat, pas seulement de milieux de gauche, mais notamment aussi des milieux bancaires et de propriétaires. Alors pourquoi refuser une étude, là j'ai vraiment de la peine. Madame Vez a plaidé pour le statu quo, Monsieur Ith également, ils disent qu'ils sont libéraux alors ils sont pour le statut libéral. Je rappelle quand même que dans les cantons de Zürich, Saint-Gall, Thurgovie ...

... dort sind auch die Freisinnigen am Ruder und dort gibt es ein anderes System. Es ist also nicht so einfach, dass man sagen kann, dass im Osten alles verstaatlicht ist und im Westen alles liberal ist.

M. Ith, nous n'avons pas tenu compte de l'étude de «l'Hebdo», je n'ai pas connaissance de cela. En ce qui concerne le *numerus clausus*, vous dites qu'il faudrait le réétudier, donc il faut accepter le postulat! Sinon faire une motion après, vous savez combien de temps cela prend. Vous savez qu'actuellement sur les 42 notaires qui sont admis, il y en a 41, donc encore un et ce sera fini. Il y a de jeunes stagiaires-notaires qui ne pourront pas ouvrir une étude. M. Gander, il ne s'agit pas de tout fonctionnariser. Moi-même je serais contre une fonctionnarisation du notariat, mais il s'agit de faire une étude, qui peut très bien être en faveur des notaires. Je ne crois pas que vous rendez un bon service aux notaires si on bloque déjà maintenant en refusant l'étude. On donne l'impression vis à vis de l'extérieur qu'on veut cacher quelque chose et en plus, la loi sur le notariat a besoin d'une refonte totale et ce serait l'occasion lors de cette étude de faire cette refonte totale. Je vous rappelle qu'il y a par exemple toutes les questions de procédure disciplinaire. J'avais dû faire une procédure disciplinaire, c'est extrêmement mal réglé dans l'actuelle loi. Il y a la Chambre des notaires, ma Direction, le Conseil d'Etat, il y a un pêle-mêle impossible. La terminologie dans cette loi est aussi mauvaise. On parle encore de réhabilitation par exemple, un mot qui n'existe plus sur le plan juridique suisse. Il y a aussi

la question de la surveillance qui est mal réglée. La question des tarifs mérite aussi étude. Pour toutes ces raisons, en fait je ne comprends pas pourquoi on veut refuser une étude, cela ne veut pas dire que l'on veut aller dans la direction d'une fonctionnarisation...

Wir wollen aus den Notaren keine Staatsbeamten machen. Aber ich glaube, es ist den Notaren nicht gedient, wenn wir nicht einmal die Studie machen sollen. Die Notare wären wahrscheinlich die Ersten, die froh wären, dass sie beweisen könnten, wie gut sie arbeiten und wie günstig sie sind. Wenn man das nicht machen darf, bleibt der Verdacht, dass es etwas zu verstecken gibt.

Je vous prie donc de nous donner ce mandat, j'ai beaucoup de travail mais je veux bien volontiers établir une étude sur ces questions soulevées.

– Au vote, 38 personnes se prononcent en faveur de la prise en considération de ce postulat, 38 s'y opposent, 8 s'abstiennent.

– La présidente tranche *en faveur* de la prise en considération.

Ont voté oui:

Ackermann (SC, PDC/CVP), Aebischer (SC, PS/SP), Berset (SC, PS/SP), Beyeler (SE, ACG/MLB), Bourguet (VE, PDC/CVP), Burkhalter (SE, PLR/FDP), Chassot (SC, ACG/MLB), Corminboeuf (BR, PS/SP), de Roche (LA, ACG/MLB), Ducotterd (SC, PDC/CVP), Emonet (VE, PS/SP), Fasel (SE, PDC/CVP), Fasel-Roggo (SE, ACG/MLB), Ganioz (FV, PS/SP), Goumaz-Renz (LA, PDC/CVP), Hänni-F (LA, PS/SP), Jelk (FV, PS/SP), Jendly (SE, PDC/CVP), Lauper (SC, PDC/CVP), Lehner (GL, PS/SP), Marbach (SE, PS/SP), Mauron (GR, PS/SP), Mutter (FV, ACG/MLB), Peiry C. (SC, UDC/SVP), Raemy (LA, PS/SP), Repond (GR, PS/SP), Rime (GR, PS/SP), Roubaty (SC, PS/SP), Schneider (LA, PS/SP), Schnyder (SC, PS/SP), Schorderet E(SC, PDC/CVP), Schorderet G(SC, UDC/SVP), Stempf (LA, PDC/CVP), Suter (SC, ACG/MLB), Thévoz (FV, ACG/MLB), Thomet (SC, PS/SP), Vial (SC, PDC/CVP), Zadory (BR, UDC/SVP). Total: 38.

Ont voté non:

Badoud (GR, PLR/FDP), Bapst (SE, PDC/CVP), Binz (SE, UDC/SVP), Bourgknecht (FV, PDC/CVP), Bussard (GR, PDC/CVP), Cardinaux (VE, UDC/SVP), Collaud (BR, PDC/CVP), Coting (SC, PLR/FDP), Crausaz (SC, PDC/CVP), de Reyff (FV, PDC/CVP), de Weck (FV, PLR/FDP), Etter (LA, PLR/FDP), Feldmann (LA, PLR/FDP), Frossard (GR, UDC/SVP), Gander (FV, UDC/SVP), Geinoz (GR, PLR/FDP), Gobet (GR, PLR/FDP), Hunziker (VE, PLR/FDP), Ith (LA, PLR/FDP), Johner-Et. (LA, UDC/SVP), Jordan (GR, PDC/CVP), Kolly (SC, PLR/FDP), Longchamp (GL, PDC/CVP), Menoud E. (GR, PDC/CVP), Menoud Y. (GR, PDC/CVP), Neuhaus (SE, PDC/CVP), Peiry S. (FV, UDC/SVP), Piller A. (SE, UDC/SVP), Romanens J. (GR, PDC/CVP), Savary (BR, PLR/FDP), Schoenenweid (FV, PDC/CVP), Schuway R. (GR, UDC/SVP), Siggen (FV, PDC/CVP), Studer T. (LA, PDC/CVP), Thalmann-B (LA, UDC/SVP), Thürler (GR, PLR/FDP), Vez (FV, PDC/CVP), Waeber E. (SE, UDC/SVP). Total: 38.

Se sont abstenus:

Brodard J. (SC, PDC/CVP), Bulliard (SE, PDC/CVP), Collomb (BR, PDC/CVP), Glauser (GL, PLR/FDP), Grandjean (VE, PDC/CVP), Kaelin-M (GR, PDC/CVP), Morand (GR, PLR/FDP), Zürcher (LA, UDC/SVP). Total: 8.

– Cet objet est ainsi transmis au Conseil d'Etat pour qu'il lui donne la suite qu'il implique.

Elections**Un membre du Conseil de la magistrature**

Bulletins distribués: 99; rentrés: 98; blanc: 1; nul: 1;
valables: 96; majorité absolue: 49.

Est élu-e pour une durée indéterminée *M^{me} Nadine
Gobet* par 55 voix.

Ont obtenu des voix M. Pierrer Mauron: 41.

- La séance est levée à 11 h 35.

La Présidente:

Yvonne STEMPFEL-HORNER

Les Secrétaires:

Mireille HAYOZ, *secrétaire générale*

Reto SCHMID, *secrétaire général adjoint*
